LE MONDE

XXXme ANNEE — No 131 | MONTREAL MERCREDI 20 JANVIER 1897. | $2.00 PAR ANNEE

Dernière Edition

M. L'ABBE PROULX

On s'est demandé de tous côtés : qu'est-ce que M. Proulx est allé faire à Rome ?

Un bibliomane a cru trouver la solution à cette question.

Les oeuvres complètes du célèbre abbé sont si recherchées que l'Université de Toronto a payé dernièrement $25 pour un seul exemplaire.

En présence de ce succès de librairie, on croit que M. Proulx est allé à Rome pour surveiller une édition italienne de ses oeuvres.

Le Roman de M. Tardivel se traduit actuellement en Portugais.

La littérature ultra-fantaisiste de nos auteurs canadiens paraît obtenir beaucoup de faveur.... à l'étranger.

SCEPTICISME

Les journaux de Québec ne croient pas que M. Tarte devienne chef de l'Opposition à Québec. Le "Courrier du Canada" dit :

Nous ferons remarquer à nos amis de Montréal qu'ils devraient mieux connaître leur homme. Comment, M. Tarte va lâcher la proie pour l'ombre, abandonner un salaire de $7,000 par année pour accepter une indemnité sessionnelle de $800 comme chef de l'opposition, si toutefois il réussissait à se faire élire ! Ce traître et ce lâcheur ne pratiquera pas le désintéressement à ce point ; car on dit qu'il aime trop l'indépendance sous le rapport de la fortune.

Et l'"Evénement," de son côté :

Ces rumeurs ne sont aucunement fondées, et ils sont bien rares ceux qui croient que M. Tarte va abandonner son portefeuille de ministre pour devenir chef de l'opposition à Québec.

UNE MANŒUVRE LIBERALE

Une dépêche du câble apportait, hier, cette information sensationnelle :

"Londres, 18 — Cet après-midi, le "Pall Mall Gazette," dans un long article de fond, avertit l'Eglise catholique du Canada qu'à moins qu'elle n'abandonne son arrogante usurpation des pouvoirs gouvernementaux et son ingérence dans la politique, son existence court un grand danger."

Voyez-vous d'ici le truc?

Il y a là purement et simplement, dit le "Courrier du Canada," une manoeuvre libérale, une maladroite et sotte tentative d'intimidation à laquelle certain intrigant libéral ambulant n'est pas étranger, on peut en être convaincu.

L'article de la "Pall Mall Gazette" sera estimé à la valeur que comportent son origine et son but. Le journal anglais se discrédite lui-même en ouvrant ses colonnes à cette diatribe contre l'épiscopat loyal d'une colonie britannique.

Les évêques canadiens ne s'ingèrent pas dans la politique. Ils réclament les droits que la constitution, décrétée par le parlement impérial et sanctionnée par Sa Majesté garantit à une minorité catholique, droits que le plus haut tribunal de l'empire a reconnus dans un jugement mémorable.

Réclamer justice en s'appuyant sur l'autorité même de la couronne, ce n'est point prétendre à la domination politique, n'en déplaise à la "Pall Mall Gazette" et à ses souffleurs.

LA POLITIQUE DU CLERGE

Le "Witness" publiait la lettre suivante, hier :

(Au rédacteur du "Witness")

Monsieur,

Dans un article de rédaction de votre numéro de samedi, vous dites : "On s'étonne cependant de l'imprudence des évêques et du clergé dans les présentes circonstances".

Dans mon opinion il ne s'agit pas pour les évêques, dans les circonstances présentes, d'être prudents ou imprudents. Il s'agit simplement pour eux de faire leur devoir.

Et leur devoir, dans le moment, est de parler, de parler haut et ferme, sans équivoque ni ambiguïté. Ils doivent attirer l'attention de tous les bons catholiques sur la trahison religieuse la plus noire qui ait jamais sali l'histoire de notre beau pays.

La preuve ?

Je défie n'importe quel ultra-protestant honnête, laïque ou clergyman qui a entendu ou lu les discours de M. Lanrier avant les élections, de donner sa parole d'honneur qu'il ne pensait pas que le Premier-Ministre donnerait aux catholiques plus qu'il ne leur a donné.

Et je défie aussi ces mêmes ultra-protestants honnêtes de trouver un,—un seul,—catholique qui ait osé jusqu'à ce jour approuver entièrement sans aucune restriction le règlement des écoles.

Non, Monsieur, les évêques ne doivent pas donner leur consentement tacite à une farce lugubre comme l'est le règlement des écoles. Tous les bons catholiques leur demandent au contraire de parler, et de parler sans délai. Tous les tonnerres de M. Tarte ne doivent pas les effrayer et tous les honneurs, les positions, les éloges et les menaces des protestants anglais, qui ont eu un effet si désastreux sur les convictions de certains de nos hommes publics les mieux doués, ne doivent avoir aucune influence sur leur conscience.

Je souhaite qu'il plaise à Dieu que ceux dont l'influence, en 1837, est parvenue à arrêter le tourbillon révolutionnaire qui menaçait d'enlever à la couronne britannique son plus beau joyau, le Canada, puissent, en 1897, sauver de la destruction ce qui est cher par-dessus tout à tous les coeurs canadiens : l'honneur.

CATHOLIQUE FRANCAIS

Par suite de la réorganisation des départements, à Québec, M. Jules Côté, ci-devant secrétaire du bureau des mines, devient le secrétaire de la colonisation et des mines, et M. Arthur Gagnon, du département des Terres, est le comptable du nouveau département de la colonisation.

M. Morgan annonce qu'il sera candidat conservateur à Richelieu.

POLITIQUE MUNICIPALE

Il est question des postes de pompiers

Un grand projet

Courte réunion, hier, à trois heures, sous la présidence de l'échevin Lefebvre. Présents : MM. Penny, Jacques, Kinsella, Grothé et Charpentier.

On examine les différentes soumissions qui ont été envoyées pour la fourniture des numéros de charretiers, voitures, bicyclettes, etc., etc.

C'est M. Charlebois qui est l'heureux soumissionnaire. Les autres étaient MM. Thivierge, Hurtubise, J. Felton, Rubeinstein et Holmes Frères.

Depuis que le parlement provincial a voté $35,000 pour la construction de trois nouveaux postes de pompiers, on s'occupe pas mal, à l'hôtel de ville, des emplacements à affecter à ces trois nouvelles constructions.

Il est évident que, comme toujours, les échevins n'ont que l'embarras du choix.

L'échevin Ouimet ne veut pas qu'on oublie le quartier St-Jean-Baptiste, et il demande un poste au coin des rues Duluth et St-Jean-Baptiste. Mais l'échevin Wilson réclame aussi pour l'Est de la rue Ontario, entre les rues Dufresne et Fullum, et enfin, M. Jacques entend que le quartier St-Gabriel ait aussi un nouveau poste de pompiers.

L'échevin Lefebvre a, de son côté, un grand projet qui pourrait bien, s'il était mis à exécution, mettre tout le monde d'accord, car personne n'obtiendrait rien.

Il s'agirait de bâtir sur l'emplacement actuel du château Ramezay un édifice d'une valeur de $75,000 environ, et dans lequel seraient concentrés la morgue, la cour du recorder, le bureau central de la police, le bureau de santé et le poste No. 1 des pompiers.

Pour avoir l'argent nécessaire, on vendrait la propriété de la rue Gosford et on prendrait la balance sur les montants accordés aux comités du feu, de la police et des marchés, pour travaux permanents.

NOS THEATRES

QUEEN'S THEATRE

Une erreur de mise en page hier nous a forcé de remettre à aujourd'hui la publication de ce compte-rendu.

Enfin, nous pouvons espérer qu'on en prendra la bonne habitude et qu'après le succès obtenu la semaine dernière avec "My friend from India" et celui que réserve, cette semaine, l'interprétation de "Gov'nor", MM. les gérants du Queens, convaincus de la popularité dont jouit à Montréal la grande comédie voudront bien tenir ce genre et lui donner toute leur attention.

Bien qu'on ait, dans l'interprétation de "Gov'nor", hier soir, semblé faire quelques coupures dans le texte et supprimé quelques scènes, l'ensemble est réussi et le contraire eut été difficile avec des acteurs comme MM. Lytell et Hartland et Mlle Totten.

Quant à la pièce elle-même, elle est tellement gaie, d'un entrain si continu, d'un humour si américain, d'un "diable au ventre" si théâtral que, parmi l'auditoire, le rire ne cesse d'éclater avec les applaudissements et les bravos.

A titre de "stand at ease" entre deux séances de gaîté folle, et pour permettre aux spectateurs de se rattraper et de souffler, de gracieuses scènes au cinématoscope, l'ingénieuse invention d'Edison.

Espérons donc que le "Gov'nor" reprendra pendant le reste de la semaine, ses dimensions normales et que la hâte d'en finir et d'arriver au "God save the Queen" final ne fera pas sauter trop légèrement par dessus une partie du programme.

Erratum

La réunion du Club Coursol aura lieu ce soir et non le 28, comme on nous l'a fait dire hier.

Mort de M. L. G. MacDonald

Une dépêche de St-Jean, Qué., nous annonce la mort de M. L. G. MacDonald, C.R. M. MacDonald naquit le 30 juillet 1831. Il fit son cours d'études au High School, à Montréal, et se fit recevoir avocat. En 1854 il alla s'établir à St-Jean, et fut fait conseil de la reine, en 1878. Il a été avocat de la couronne, pour le district d'Iberville, pendant bien des années.

Maire de Joliette

M. J. Ad. Renaud, C.R., a été élu maire, à l'unanimité, de la ville de Joliette. M. Renaud est un jeune avocat. Il occupait pour la défense dans le fameux procès Hooper. Il est le président de l'association libérale-conservatrice du comté de Joliette. Il fut choisi candidat lors des dernières élections générales, mais il ne voulut pas accepter cette nomination.

La fermeture de bonne heure

A une assemblée des commis et autres partisans de la fermeture de bonne heure, tenue hier soir, au No. 223, rue McGill, il a été décidé de former une organisation sous le nom de "L'Association de la Fermeture de Bonne Heure, section No. 2." Des fonds ont été souscrits pour rencontrer les dépenses, et un comité composé de MM. Charlevoix, Beaulieu, Fisher, Ellis, Buisson, Lavigne, Lévesque et Marchand, a été nommé pour assister à l'assemblée de la section No. 1 de l'association, ce soir, dans le quartier Est.

Les pastilles de Brown, pour bronchites, sont reconnues comme celles produisant le meilleur effet et n'offrant aucun danger, pour la toux, l'enrouement et le mal de gorge. "Elles m'ont guéri complètement d'un fort mal de gorge et j'ai si bien recouvré ma voix que je puis chanter aisément". T. Ducharme, membre du choeur de chant de l'église paroissiale de Montréal. Prix 25 cts la boîte.

Avis

Nous avons actuellement pour 150,000 dollars de magnifiques fourrures de trop. Grande vente à réduction.

CHS DESJARDINS & Cie,
D P 1537 rue Ste-Catherine.

NOS CLUBS

La démonstration de demain

Première réunion du club Taché

Tous les membres du Club Lafontaine et les conservateurs de la Pointe St-Charles sont priés de se réunir demain soir, le 21 courant, vers 7 heures, dans la salle St-Charles, rue Island, pour de là se rendre en corps à la séance du Club Cartier. Il est à espérer que le Club Lafontaine sera représenté en très grand nombre à la réception du Premier Ministre de la province de Québec. Venez tous.

Par ordre,
R. LANTHIER,
Secrétaire.

* * *

Le Club conservateur Taché, de Ste-Cunégonde, a eu hier soir une assemblée très pratique. Il a complété son organisation. La séance s'est ouverte sous la présidence temporaire de M. le Dr Lalonde. La constitution, lue amendée et complétée telle qu'amendée, l'on procéda à l'élection des nouveaux officiers:

Patrons du Club :
L'honorable L. H. O'Gilvy.
L'honorable M. Desjardins.
M. le sénateur Villeneuve.
L'honorable M. Flynn.
Le Dr Lachapelle.
M. G. N. Ducharme.
Président honoraire : M. Delisle.
Vice-président : M. T. Davidson.
Président des délibérations : M. F. X. Bezzette.
Vice-président : 1er, M. Fauteux ; 2e, M. Morin ; 3e, M. Elliot.
Trésorier : M. Zéphirin Mathieu.
Trésorier conj. : M. Brunette.
Secrétaire : M. Naud.
Secrétaire conjoint : M. John Jones.

Appelé à présider l'assemblée, M. Bezzette remercia en termes heureux ses électeurs et protesta de son entier dévoûment à la cause conservatrice.

M. Ducharme rappela ensuite les faits et gestes des libéraux depuis la récente lutte et dit que le peuple saura les apprécier comme ils le méritent. M. le docteur Lalonde donna des conseils pratiques à l'assemblée. M. L. J. Lefebvre rappela en termes vraiment patriotiques, le patriotisme glorieux de deux Canadiens, dont l'un est mort victime de son zèle pour son pays. Pierre Lefebvre et M. Duvernay. Il invita tous les Canadiens à imiter ce patriotisme, à imiter leurs ancêtres qui, eux, n'avaient pas d'esprit de parti et qui travaillaient unanimement à la défense du droit et de la justice, à la défense de nos institutions, de notre langue et de notre religion.

A PROPOS DE MONTCALM

Une lettre intéressante de la marquise

New-York, 20—Mme de Montcalm vient d'adresser au "Courrier des Etats-Unis", avec prière de l'insérer, la lettre suivante dont il lui laisse toute la responsabilité :

"Brooklyn, 18 janvier 1897.

"Monsieur le rédacteur—J'ai l'honneur de vous adresser la rectification ci-jointe au télégramme envoyé dernièrement de Paris sur la mort du marquis de Montcalm, de Montpellier. Ces notes peuvent être soutenues par des pièces authentiques à l'appui :

"Il y a deux aspirants dans la famille et deux branches. La branche aînée à laquelle apartenait le marquis de Montcalm Saint Véran, commandeur de l'ordre héréditaire de Saint-Louis, mort à Québec; et la branche cadette, ses neveux et petits-neveux à laquelle appartenait le marquis de Montcalm, mort dernièrement à Montpellier et qui avait parfaitement droit à son titre. Cette branche n'a jamais prétendu descendre directement du maréchal de camp.

"Le maréchal laissa quatre enfants : deux fils et deux filles. Le plus jeune fils Paul François Joseph mourut sans enfants au Piémont d'une chute de cheval, en 1812. C'était un marin distingué. Son frère aîné qui fut nommé représentant de la noblesse aux Etats-Généraux, n'eut qu'un fils, Joseph Honoré de Montcalm, qui naquit à Nîmes et mourut à Paris en 1855 à l'âge de 84 ans, ne laissant d'une nombreuse famille qu'un fils, Charles Edouard de Montcalm, né à Paris en 1821 qui fut, sept ans, prisonnier politique sous Napoléon III, se fixa à New-York en 1866 et mourut il y a huit ans laissant un fils, Paul Louis Joseph, marquis de Montcalm, maintenant âgé de 21 ans.

"Ses cousins germains, les Clérot de Montcalm sont aussi descendants directs, par leur mère Honorine de Montcalm qui se maria à Rio-de-Janeiro et mourut laissant cinq fils et deux filles dont l'une épousa le colonel Benedek, neveu du maréchal qui commandait à Sadowa.

"Veuillez agréer, etc.—(Signé) LOUISE, marquise de Montcalm".

Le prix d'un œil

New-York, 20—Le jury de la chambre de la cour suprême de New-York, présidée par le juge Bookstaver, a condamné une société italienne à $2,500 de dommages-intérêts envers un nommé Antonio Gargiulo, qui a eu un oeil crevé en 1895 par l'explosion de pièces d'artifice à une fête champêtre donnée par la société.

Mort d'un curé

Brockville, Ontario, 20—Le révérend Père Kelly, curé de Trevelyan, est mort dans la nuit de lundi, à l'âge de 58 ans. Il naquit à Québec et fit son cours d'études à Rigaud où il fut ordonné prêtre en 1883. Le Père Kelly a succombé à la consomption.

Morte de la piqure d'une épingle

Hoboken, N. J., 20—Une femme du nom d'Annie Sanders, demeurant à Hoboken, est morte des suites, affirme-t-on, d'une piqûre qu'elle s'était faite accidentellement au genou, il y a deux mois environ, avec une épingle rouillée.

Malaise. — Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée, et indisposition générale. Ces symptômes, si on les néglige, se développeront en une maladie aiguë. Il y a un dicton populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut une livre de guérison," et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant, deux ou trois Pilules Végétales de Parmelee, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. jno

PROCES EN DIVORCE

L'affaire Caraman-Chimay à Charleroi

La comtesse Cowley veut se débarrasser de son mari

Bruxelles, 20—Le procès en divorce intenté par le prince de Chimay à sa femme, qui s'est sauvée l'été dernier avec un musicien tzigane du nom de Rigo est venu devant le tribunal de Charleroi hier matin. Les débats se font à huis-clos. Maître Allain, avocat à la cour d'appel de Paris défend la princesse qui n'assiste pas aux débats. Le prince de Chimay et son cousin, le prince Joseph étaient présents. Au cours d'une entrevue avec un représentant de la Presse Associé, Maître Allain a dit :

"Cette cause sera une cause célèbre et le divorce du siècle, principalement parce que la mère se met du côté du prince et aussi à cause du nom d'un roi mêlé à l'affaire. Les récits de journaux disant que la défense de la princesse était basée sur l'agitation des nerfs de celle-ci sont dénués de fondement. La princesse est parfaitement saine d'esprit, elle consent à confier le soin de ses enfants à son mari, mais elle insiste sur son droit de les voir de temps à autre. Il est également faux de dire que la princesse a perdu sa fortune, car elle a encore de bons revenus, malgré les fortes sommes qu'elle a dépensées, et elle n'a pas besoin de chanter nulle part. Le prince de Chimay demande une rente de 75,000 francs, ce à quoi la princesse consent. Lorsque les enfants seront majeurs, ils auront, conformément à la loi belge, la jouissance du revenu de la part de la fortune qui leur revient." Lorsqu'on a demandé à Maître Allain si la princesse aimait Rigo, son amant tzigane, l'avocat a répondu : "Je suis parfaitement sûr que non."

Londres, 20—Les débats du procès en divorce intentée par la comtesse Cowley à son mari sont commencés devant la haute cour de justice hier matin.

La comtesse se plaint que son mari l'a abandonnée en 1892 et qu'il a alors affiché ses préférences marquées pour Mme Charrington. La comtesse a admis avoir eu quelques difficultés avec son mari au sujet des comptes de ménage, mais elle nie l'assertion d'avoir jamais consenti à se séparer du comte.

M. Charrington, maintenant séparé de sa femme dit qu'il n'a pas en connaissance des visites du comte à Mme Charington, hors sa présence.

Les débats se continuent.

FAILLITES FINANCIERES

Au Kentucky et au Minnesota

New-York, 20—Deux nouvelles faillites financières ont eu lieu pendant la journée au Kentucky et une troisième au Minnesota.

La German National Bank de Louisville a suspendu ses payements pendant la matinée. Mais cette faillite était prévue, dit-on, depuis longtemps et l'on affirme que tous les dépôts seront payés intégralement. La Première banque nationale de Newport, Kentucky, a également suspendu ses payements pendant la matinée. On prétend que la faillite a été causée par des placements malheureux sur des terrains de la ville. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle a provoqué la plus grande surprise d'abord, et la plus vive émotion ensuite, car, d'après de dernier rapport officiel de la banque publié le 17 décembre dernier, sa situation était des plus brillantes. On ne comprend pas comment elle a pu se compromettre si gravement en si peu de temps.

D'autre part la caisse d'épargne de Saint-Paul, Minnesota, où se sont produites récemment tant de faillites, a suspendu aussi ses payements, dans l'intérêt des créanciers, dit-on. On prétend que le passif n'est que de $230,000 et que l'actif, quand il pourra être réalisé, s'élèvera à $250,000.

La santé du tsar

Londres, 20—Le correspondant du "Daily Telegraph" à Saint-Pétersbourg et d'autres journaux nient que le tsar soit souffrant.

Saint-Pétersbourg, 20—Lundi, jour de l'Epiphanie (d'après le calendrier russe) le tsar a assisté à la revue des troupes et à la cérémonie de la bénédiction des eaux de la Néva. Un diplomate a fait remarquer que contrairement aux bruits qui ont couru, le tsar paraît être beaucoup mieux.

Berlin, 20—Le docteur Bergmann, le spécialiste allemand bien connu, a démenti le bruit d'après lequel il aurait été chargé de faire une opération au tsar.

Le meilleur régulateur de l'appareil digestif et le meilleur apéritif connu, sont les Amers Angostura du Dr Siegert. Essayez-les.

Avis

Nous avons actuellement pour 150,000 dollars de magnifiques fourrures de trop. Grande vente à réduction.

CHS DESJARDINS & Cie,
D P 1537 rue Ste-Catherine.

Comprenez-vous cela ?

Si l'on veut guérir une maladie, il faut connaître sa nature et savoir comment diriger les forces vitales qui nous régissent. Guérir, c'est donc aider la nature à expulser tout ce qui peut nuire à ses opérations légitimes et en même temps rétablir l'ordre dans tout l'organisme. Il faut donc aussi savoir ce que c'est qu'une maladie et il faut l'attaquer à sa source et expulser du système tout ce qui l'alimente. C'est ce que fait le "Régulateur de la Santé de la Femme" pour le "Beau mal" et tout le cortège de souffrances qui s'en suivent. Le "Régulateur" et les "Female Plasters" pénètrent dans toutes les parties du corps et lui donnent une nouvelle vie et une nouvelle vigueur. Il fortifie les muscles de la matrice et favorise ainsi une guérison parfaite et entière. Des milliers de certificats ne laissent aucun doute sur son efficacité.

Ces remèdes sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies et chez le propriétaire.

Dr J. LARIVIERE.
Manville, R. I.

Les mères trouveront dans le "Soothing Syrup" de madame Windslow le meilleur remède pour les enfants pendant la dentition. Vieux remère éprouvé.

Essayez le Guérisseur des Cors Holloway. Il a enlevé dix cors, sans aucune douleur sur les pieds d'une même personne. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore.

A TORONTO

Elections au Board of Trade

RETOUR DE M. FARRER

L'électricité meilleur marché que le gaz à 90 cts

LA FAILLITE McMASTER & CO.

Toronto, 20—Edward Gurney, manufacturier, vient d'être élu président du Board of Trade, en remplacement de M. B. Osler, M. P. La présidence avait d'abord été offerte à James Carruthers, mais celui-ci, qui compte s'absenter prochainement pour longtemps, n'a pas cru devoir accepter.

—Plusieurs pharmaciens des maisons de gros de Montréal, London, Hamilton et autres cités se sont réunis au Queen's Hotel, avec leurs collègues d'ici, pour discuter ensemble les affaires de la profession.

—J. E. Casey, M. P., interviewé hier, dit que le gouvernement entretient l'espérance de fixer à la première semaine de Mars l'ouverture de la prochaine session.

—Hier matin, Edouard Farrer, l'un des deux ambassadeurs privés du gouvernement libéral à Washington, était de passage à Toronto, pour affaires personnelles.

—Un député libéral disait hier, en ville, que le gouvernement d'Ottawa est indigné de la conduite de M. Charlton, qui semble avoir voulu faire croire, à Washington, qu'il représentait l'administration Laurier. M. Charlton était à Washington deux jours avant que M. Laurier eut vent de l'affaire et s'était posé en représentant attitré du gouvernement canadien. Il s'est laissé interviewer par plusieurs journalistes et leur a développé ses projets. Ottawa n'aurait rien à redire en cette affaire si les opinions de M. Charlton et du gouvernement n'étaient différentes sur plus d'un point. M. Charlton a le droit de s'attendre à une chaude réception lors de son retour à Ottawa.

—Les membres du parlement qui déposent leur bilan ne sont pas privés de leur siège à la Chambre. Le cas de M. Rush, de Grenville Sud, est le premier de ce genre qui ait encore été soumis à la connaissance de cette province et l'on a décidé que M. Rush continuera de siéger tant que l'abolition de ses droits civils n'aura pas été ordonnée légalement.

—L'Electric Light Co., de Toronto, qui, depuis peu, s'est solidarisée avec l'Incandescent Co., et qui est aujourd'hui chargée du contrôle de l'éclairage de la ville en même temps que des maisons, cherche maintenant à s'attacher quelques-uns des patrons de la Consumers' Gas Co. Une nouvelle organisation s'effectue et avant la fin de la semaine les propriétaires bénéficieront d'une réduction de 33 1-3 p. c. sur le prix actuel de l'éclairage électrique. La réduction accordée aux abonnés qui paient comptant est maintenant de 40 p. c. On compte porter cette réduction à 60 p. c. et l'électricité deviendra meilleur marché que le gaz à 90 cents par mille pieds. Ces réductions ne seront qu'en faveur des résidences privées : les bureaux d'affaires n'en bénéficieront pas.

—Hier, à la réunion des créanciers de McMaster et Cie, marchands de laine, marchandises sèches, etc., l'état des comptes accuse un surplus de $115,959. On s'attend à ce que le fond de marchandises, évalué à $194,599, suffira, avec les autres bénéfices, à réaliser un paiement de 75 cents par piastre. Les dettes de livre se montent à $50,975 et les immeubles à $62,081 ; passif total : $227,784. Ont été nommés syndics de cette faillite : MM. D. Morrice et Alex. Ewan, de Montréal ; R. Millichamp, A. J. Robertson, C. Brough et D. Miller, de Toronto. Ces messieurs ont reçu le pouvoir de réaliser les plus grands bénéfices possibles des biens en disponibilité. La résolution suivante, proposée par MM. Morrice et Simpson, a été adoptée unanimement : "L'assemblée désire manifester à M. McMaster la confiance absolue qu'elle a en son intégrité professionnelle et regrette sincèrement que des événements incontrôlables aient causé ce malheur." Les fonds de banqueroute seront vendus par encan le 29 janvier prochain.

Le traité d'arbitrage

Londres, 20—Le correspondant du "Standard" à Vienne dit : "Un correspondant parisien inspiré de la "Correspondance politique" apprend que la France médite la négociation d'un traité d'arbitrage avec les Etats-Unis semblable au traité anglo-américain. Un tel traité serait bien vu en France et l'espoir de le voir conclure n'est en aucune façon défavorable".

Avis

Nous avons actuellement pour 150,000 dollars de magnifiques fourrures de trop. Grande vente à réduction.

CHS DESJARDINS & Cie,
D P 1537 rue Ste-Catherine.

Malaise — Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée, et indisposition générale. Ces symptômes, si on les néglige, se développeront en une maladie aiguë. Il y a un dicton populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut une livre de guérison," et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant, deux ou trois Pilules Végétales de Parmelee, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. jno

M. A. Maybee, marchand, Warkworth, nous écrit : "J'ai vendu des centaines de bouteilles de l'Huile Electrique du Dr Thomas, et le public est unanime à dire : "C'est un des meilleurs médicaments en usage." L'Huile Electrique a accompli des merveilles pour la guérison et le soulagement de la douleur, des maux de gorge, etc., et mérite la confiance la plus illimitée. jne

M. le Capitaine A. Johnston, de Sorel, P. Q., est notre agent général voyageur pour le Canada. M. Médard Forest, de Ste-Hélène de Bagot, est autorisé à solliciter des abonnements dans le district de St-Hyacinthe.

DEUX IMPRUDENTS FERMIERS

Tués par un train en voulant traverser la voie ferrée

Skillman, N. J., 20—Un grave accident de chemin de fer, dans lequel deux hommes ont été tués et huit autres grièvement blessés, a eu lieu pendant la soirée à Skillman, New Jersey.

Deux inconnus, se trouvant dans une voiture de fermier, sans tenir compte des signaux annonçant l'aproche d'un train de voyageurs du Philadelphia and Reading Railroad se rendant de Philadelphie à Bound Brook, ont voulu traverser la voie. Les chevaux ont passé mais la voiture a été heurtée et mise en pièces par la locomotive, et les deux fermiers inconnus ont été tués sur le coup. Le train a dû s'arrêter, et quelques instants après, il était heurté à son tour, par l'express de Washington, de la Royal Blue Line, arrivant par derrière. Le choc a été des plus violents, et c'est par hasard tenant vraiment du prodige, qu'aucun voyageur n'a été tué. Mais huit employés du chemin de fer, y compris le mécanicien de l'express, ont été très grièvement blessés. Trois des blessés, qui ont été transportés à la Mahlenberg Hospital, à Plainfield étaient, aux derniers avis, dans un état des plus critiques.

Les deux fermiers tués ont été reconnus depuis pour Asher Snook et George Coleman, de Woodsville.

LA BOURSE OU LA VIE

Des voleurs font irruption dans un bureau de caissier

Toledo, Ohio, 20—La police de cette ville recherche activement deux malfaiteurs qui ont commis dans cette ville un vol d'une audace presque incroyable.

Un individu, armé d'un revolver de gros calibre, est entré vers midi dans les bureaux de la Northwestern Elevator and Mill Company, et, visant le caissier nommé Harry Tanner, il lui a dit : "Les bras en l'air. Pas un mot, ou vous êtes mort. Donnez-moi tout l'argent que vous avez en caisse". Le caissier, qui était seul, s'est précipité au téléphone pour appeler au secours. Mais cela n'a nullement inquiété le voleur qui, entrant dans l'intérieur du bureau, s'est emparé d'une somme de $500 en or et en argent. Puis il est sorti, a sauté sur une voiture dans laquelle un complice l'attendait à la porte et tous deux ont bientôt disparu.

Taner a donné l'alarme aussitôt; mais les deux malfaiteurs étaient déjà loin quand on a pu se mettre à leur poursuite. Tanner prétend avoir reconnu dans le voleur son propre oncle nommé George Pennell. Celui-ci n'avait pas encore été arrêté aux derniers avis.

Icebergs

Londres, 20—Le capitaine Roberts, du paquebot anglais "Roman" arrivé ici le 13 janvier et venant de Boston, rapporte qu'il a aperçu des banquises de glace un peu à l'est de Terreneuve et qu'il a été forcé de dévier de sa route en passant au sud-est.

La population de l'Allemagne

Berlin, 20—Les rapports officiels du recensement qui viennent d'être terminés montrent que la population totale de l'empire au mois de décembre 1895 était de 52,279,901. A la même époque la population de la Prusse était de 31,855,123 habitants.

Fiançailles royales

Londres, 20—Une dépêche de Rome au "Daily Mail" annonce les fiançailles du comte de Turin, frère du duc d'Aoste, et de l'infante Marie d'Espagne, soeur du roi Alphonse. Le comte de Turin est né en 1870 et l'infante Maria de las Mercedes, princesse des Asturies, en 1880.

Agréable comme un sirop, sans égal comme vermifuge, à nom : l'Exterminateur des Vers de Mother Graves. Le plus grand vermifuge du siècle. jno

RADWAY'S READY RELIEF

Le Mal Guéri en un Instant

Il faut employer le Radway's Ready Relief dès les premiers symptômes de douleur ou de malaise ; si vous êtes menacés d'un mal ou d'une maladie, la guérison sera opérée dans l'espace de temps qu'il vous faudra perdre pour envoyer chercher le médecin.

IL GUERIT LES DOULEURS LES PLUS INTENSES en moins de 20 minutes. Dans moins d'une heure après la lecture de cette annonce toute personne malade peut recouvrer la santé en faisant usage de ce précieux remède.

GUERIT ET PRESERVE DES
Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Enrouement, Torticolis, Bronchite, Catarrhe, Maux de Tête, Mal de Dents, Rhumatisme, Névralgie, Asthme, Contusions, Foulures,

Plus rapidement que tout autre remède connu. Qu'importe la violence de la douleur, dont les rhumatisants, les alités, les infirmes, les boiteux et les personnes atteintes de névralgies, maladies nerveuses ou autres souffriront.

ELRADWAY'S READY RELIEF
Apporte un Soulagement Instantané.

USAGE INTERNE — Une demie à une cuillerée à thé dans un demi verre d'eau guérira en quelques minutes les crampes, les spasmes, les âcretés de l'estomac, les nausées, les vomissements, les brûlements du coeur, le mal de tête, la diarrhée, les coliques, la flatulence, toutes les douleurs internes.

Il n'y a pas d'agent pharmaceutique dans le monde capable de guérir les fièvres et frissons et toutes autres fièvres bilieuses, malaria, etc., avec l'aide des PILULES DE RADWAY; aussi promptement que le RADWAY'S READY RELIEF.

Prix 25c la bouteille.
En vente chez tous les pharmaciens.
Soyez sur d'obtenir le Radway.
RADWAY & CIE,
7 rue Ste-Helen Montréal.

D. PARIZEAU
MARCHAND DE
Bois de Sciage et de Charpente

BUREAU PRINCIPAL ET CLOS
512 rue Lagauchetière. Tél. Bell, 651
CLOS: Canal Lachine, Basin No 3, rue Ottawa
(Vis-à vis le moulin Henderson)
Téléphone Bell, 8303. MONTREAL

AVIS

Les créanciers de Demoiselle Rebecca Dufresne, décédée à Montréal dans le cours de novembre dernier, sont priés de vouloir bien présenter immédiatement leur compte ou réclamation à

ARCHAMBAULT & PIQUET, Notaires,
No 1008 rue Notre-Dame.

Mlle. Blanche Clark
Duluth Minn.

"Le Salt Rheum

s'est déclaré dans le visage de notre petite fille ses mains enflèrent et des ampoules se formèrent qui s'ouvrirent bientôt. La sensation de démangeaison et de chaleur était terrible Hood's Sarsaparilla l'a guérie. Elle

HOOD'S Sarsaparilla GUERIT

agit comme un miracle. Son sang se purifia et la chair devint douce et unie." MRS ANNA L. CLARK, 401 rue Est, Duluth, Minnesota.

Hood's Pills guérissent les maux du foie, la bile, la constipation, la bouffée.

A VENDRE

A VENDRE — 600,000 briques dures et molles, moules Sheppard. S'adresser par lettre à J. Thibodeau, St-Félix de Valois, Qué. 101—13

A VENDRE ET A LOUER.— Pour un couple, une belle chambre, avec un salon, dans une famille privée où il n'y a pas d'enfants. Aussi à vendre, les meubles, tapis, portières, etc., qui garnissent ces appartements, à un prix bien bas, profitez-en. S'adresser à Ows. Chaput & Cie, 16 rue St-Jacques.

A VENDRE—Un matériel d'épicerie complet, à des prix bien bas. $300 comptant, la balance avec des conditions faciles. S'adresser à Ows. Chaput & Cie, 16 rue St-Jacques.

DIVERS

TAPIS battus et nettoyés à la vapeur 11 rue Hermine. Téléphone 792. H. N. TASSÉ jno

Buvez ce qui est PUR

Thé du Japon, non coloré..... 25 cents
Thé du Japon, meilleure marque..... 40 cents
Cadeaux donnés avec chaque livre de thé.
10 lbs de sucre granulé à 4 cts avec chaque livre de thé. Sucre légèrement jaune, 3 cts.

J. A. WALKER, 1270 Rue Ste-Catherine, Coin Maisonneuve.
29—1 an

BIEN QUE NE PORTANT pas de marque Royale ou impériale, L'EAU DES SOURCES CALEDONIA est la meilleure qui soit vendue aujourd'hui, au Canada, dans les Hôtels, Clubs et Epiceries de première classe.

Chemin de Fer Intercolonial

Le et après lundi, le 12 octobre 1896, les trains de ce chemin de fer feront le service tous les jours (les dimanches exceptés), comme suit:

Quittant Montréal par le chemin de fer du Grand Tronc de la gare Bonaventure..... 7.50
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la rue Windsor..... 19.00
Quittant Lévis..... 14.30
Arrive à la Rivière du Loup..... 17.50
" Trois-Pistoles..... 19.50
" Rimouski..... 20.05
" Sainte-Flavie..... 21.00
" Petit Métis..... 21.33
" Campbellton..... 24.30
" Dalhousie..... 1.55
" Bathurst..... 5.35
" New Castle..... 6.00
" Moncton..... 6.30 15.35
" Saint Jean, N.B..... 10.30 13.00
" Halifax..... 13.30 22.10

Les trains pour Halifax et Saint Jean se rendent à destination, les dimanches.

Les wagons-buffets, wagons-lits et autres wagons du train rapide qui partent de Montréal à 7.50, vont jusqu'à Halifax, sans correspondance.

Les trains du chemin de fer Intercolonial sont chauffés par la vapeur de la locomotive et ceux qui font le service entre Montréal et Halifax via Lévis sont éclairés à l'électricité.

On peut se procurer des billets de parcours complet, par chemin de fer ou steamers, à tous les points d'arrêt, dans le bas du fleuve St-Laurent et dans les Provinces Maritimes.

Pour billets et tous renseignements relatifs aux prix de passage, au fret, aux arrangements des trains, etc., adressez-vous à

G. W. ROBINSON,
Agent du Fret et des Passagers de l'Est.
126 rue St-Jacques, Montréal.

D. POTTINGER,
Gérant-Général.

Bureau du Ch

LE MONDE

(JOURNAL LIBERAL-CONSERVATEUR)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

La Cie d'Imprimerie et de Publication de Montréal, Limitée.

J. A. CARUFEL, Directeur-Gérant.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

No 75 RUE SAINT JACQUES

TÉLÉPHONES { Administration, Bell.....613 / Marchands, 454 ; Rédaction.....Bell.....905

ABONNEMENT:

EDITION QUOTIDIENNE { $2.00 par année / $1.00 pour 6 mois / 50c pour 3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE { 50c par année / 25c pour 6 mois

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES

(Toisées sur Mesure Agate)

Première insertion.....10c la ligne
Insertions subséquentes.....6c, 7c, 8c, 9c la ligne

Pour contrats à longs termes on traite à forfait.

Les correspondances doivent être adressées simplement comme suit:

"LE MONDE",
Montréal, Canada.

☞ Les lettres chargées doivent toujours être enrégistrées.

MONTREAL 20 JANVIER 1897.

UN PEU DE DECENCE, S. V. P.

La "Patrie" ne saurait-elle apporter un peu d'honnêteté dans la discussion des questions publiques ?

Croit-elle donc ses lecteurs assez dépourvus de sens commun pour qu'ils avalent sans broncher toutes les bourdes qu'elle leur sert ?

Voici en quels termes elle essaie de réfuter cette déclaration de Mgr Bégin :

"Le règlement scolaire ne repose que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique".

Si l'arrangement Laurier, dit la "Patrie", est un abandon injustifiable de nos droits, pourquoi le clergé a-t-il accepté la conférence de Winnipeg en mars 1891, qui demandait moins que n'a obtenu M. Laurier ?"

Pourquoi, à son tour, le confrère affirme-t-il si impudemment ce qu'il sait être faux ?

Le clergé ne s'est jamais opposé à un arrangement honnête et satisfaisant. Lui-même a pris l'initiative des démarches conciliantes auprès du gouvernement Greenway. On sait avec quelle brutalité ses avances ont été reçues. Le clergé n'a pas protesté contre la dernière tentative de conciliation faite par le parlement; mais il n'a jamais accepté les propositions faites par la commission, et la "Patrie" serait fort en peine de citer un mot de Mgr Langevin ou d'aucun autre évêque approuvant ces propositions.

D'ailleurs, si la "Patrie" pouvait être honnête dans la discussion, elle reconnaîtrait que les propositions de la commission n'avaient d'autre but et d'autre portée que de préparer le terrain sur lequel la minorité manitobaine et le gouvernement Greenway pourraient débattre et conclure un arrangement.

L'argument tiré de la commission parlementaire tombe donc à faux.

Mais la "Patrie" continue :

"Pourquoi, en 1873, le clergé a-t-il laissé abolir les écoles séparées du Nouveau-Brunswick et ne s'est-il pas trouvé un Mgr Bégin pour lancer une petite lettre comme celle de dimanche ? Est-ce parce que les conservateurs étaient au pouvoir et qu'il ne fallait pas les embêter ?

Pourquoi le clergé a-t-il laissé abolir les écoles séparées dans la Nouvelle-Ecosse et n'a-t-il pas lancé de mandement contre le gouvernement ?"

Le confrère veut être perfide ; il ne réussit qu'à être ridicule.

Comme tous les libéraux de mauvaise foi, il essaie d'assimiler l'affaire des écoles des provinces maritimes avec celle des écoles du Manitoba.

C'est vouloir délibérément tromper le public.

Vingt fois on a répété à ces mauvais sourds que les catholiques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse n'avaient pas, comme ceux du Manitoba, des droits inscrits dans la constitution.

Avec la malhonnêteté qui les caractérise, ils glissent toujours sur ces droits constitutionnels, sachant bien qu'ils se heurtent là à une difficulté invincible.

Le clergé a fait tout ce qu'il a pu pour obtenir des écoles catholiques dans les provinces maritimes ; mais n'ayant pas de droits légaux ou constitutionnels à faire valoir, il lui a bien fallu se contenter d'arracher à l'autorité civile protestante ce qu'il a pu, en fait de concessions.

Il n'en est pas de même au Manitoba. Les droits des catholiques à leurs écoles séparées leur est garanti par la constitution, comme l'a reconnu le Conseil Privé. Avec les protestants genre Martin et Greenway, nos libéraux sont vexés de voir les droits catholiques si bien protégés. Cette constitution les ennuie et ils ne trouvent rien de mieux à faire que de la passer sous silence, comme nulle et non avenue ; mais cette misérable rouerie n'efface pas ce qui est écrit, n'annulle pas les engagements pris au nom de la Reine et de la nation.

"Pourquoi, dit encore la "Patrie," le clergé a-t-il accepté la loi de 1863 dans l'Ontario, loi qui ne garantit pas la vingtième partie de ce que donne le règlement et n'a-t-elle pas crié comme aujourd'hui à la plénitude de nos droits ?"

Ici nous ne pouvons dire ce qui l'emporte, chez la voisine, de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

Pour parler comme elle le fait de la loi scolaire d'Ontario, il faut qu'elle ne l'ait jamais lue, ou qu'elle espère que ses lecteurs ne la liront jamais.

Nous le renvoyons à l'article ci-après de notre collaborateur "Testis" sur les écoles catholiques françaises d'Ontario. Il y verra que si le clergé n'a pas protesté contre le système adopté dans la province voisine, c'est que les droits de la religion catholique et de la langue française y sont garantis. Si le pouvoir civil voulait, comme il l'a fait au Manitoba, employer la force pour violer ces garanties, le clergé d'Ontario protesterait comme celui du Manitoba et il aurait avec lui tous les catholiques dignes de ce nom.

La "Patrie" met autant de mauvaise foi et de mépris du bon sens dans un autre article intitulé : "Considérations."

"L'homme public, dit-elle, le membre du Parlement, même le journaliste politique doit-il, nous dirons plus, a-t-il le droit, dans une matière de sa juridiction, de mettre de côté ses propres convictions, appuyées sur une étude approfondie, une connaissance suffisante de la question, pour juger d'après le conseil d'un autre, cet autre fût-il un haut dignitaire ecclésiastique n'étant pas membre du Parlement ?

Poser cette question, c'est, ce nous semble, la résoudre.

En quelle qualité respective, un évêque et un député agissent-ils en semblable matière ? Lequel a une autorité supérieure à l'autre ? Qui a le devoir le plus impérieux à remplir ? Qui porte la responsabilité de la décision, et qui doit avoir surtout grâce d'Etat en la matière ?

Au premier abord, quelqu'un pourrait être scandalisé de semblables questions. . . . . ."

Au second abord aussi, allez !

Les écoles catholiques sont matière de la juridiction des membres du Parlement et pas du tout des évêques ; telle est l'énormité devant laquelle ne recule pas la "Patrie" !

Ceux qui ont grâce d'état pour régler les questions d'enseignement catholique, ce ne sont pas les évêques comme le croyaient naïvement ceux qui ont appris leur catéchisme, ce sont les députés !

Et si les évêques prétendent avoir quelque chose à dire en pareille matière, ils empiètent sur les droits de l'Etat, sur les droits des citoyens et s'opposent à la volonté de Dieu !

Voilà les horreurs qu'on peut lire dans un journal rédigé en français et qui nous intenterait probablement un procès si nous disions qu'il n'est pas catholique.

Combattre l'action des évêques, lorsqu'ils défendent les droits de l'enfance chrétienne, à ses écoles catholiques, c'est, d'après la "Patrie," combattre "leurs opinions politiques," absolument comme s'il s'agissait d'une question du tarif ou de chemin de fer.

A quels misérables arguments en sont réduits les capitulards qui veulent nous faire plier le cou sous le joug du protestant fanatique !

Libéraux ! Ils osent se dire libéraux et se réclamer de Papineau et des insurgés de 1837-38 !

Mais, malheureux ! Si Chénier et ses gens vivaient de nos jours, il y a belle lurette qu'ils auraient pris leurs fusils !

Les griefs qu'ils avaient alors n'étaient rien en comparaison de ceux que nous avons aujourd'hui.

POLITIQUE PROVINCIALE

L'opinion impartiale

Le gouvernement provincial ne peut évidemment pas songer à obtenir justice de ses adversaires. Les immenses services qu'il a rendus à la province, si éclatants, si tangibles, seront systématiquement ignorés par un parti chez qui le mensonge et la mauvaise foi sont passés à l'état de seconde nature.

Nous ne sommes pas surpris de l'attitude de l'opposition provinciale, puisque la loyauté libérale est chose inconnue.

Mais le gouvernement a une ample compensation pour les injures qu'il reçoit sans cesse et pour l'injustifiable critique dont il est l'objet de la part de ses adversaires politiques. De fait, nous ne trouvons pas un journal sérieux, libéral ou conservateur, des autres provinces, qui ait encore critiqué les actes du gouvernement actuel. Au contraire, ce sont des félicitations qu'il a reçues de ce côté et de très haute part.

A preuve, nous citerons les témoignages suivants rendus à sa politique et à son administration.

Le "Journal" d'Ottawa, indépendant, parlait, en novembre dernier, de la situation financière, à Québec, et disait :

La province de Québec a un surplus de plus de $200,000 pour le dernier exercice fiscal. C'est la première fois depuis nombre d'années. Le gouvernement est parvenu, cette année, à réduire les dépenses d'un demi-million. Le gouvernement conservateur de la province de Québec paraît mériter la confiance, en ce qui concerne son administration financière.

Le "Standard," de Cornwall, exprimait, dans le même temps, cette opinion :

Le gouvernement conservateur de la province de Québec en est arrivé à un surplus de plus de $200,000 et pratique rigoureusement l'économie. C'est un frappant contraste avec le gouvernement de Toronto.

Et le "Mail and Empire," de Toronto :

Par une sage administration, le gouvernement de Québec a rehaussé le crédit de la province, pendant que les meilleures valeurs ont fléchi sur le marché financier. Le trésorier Atwater veut profiter de ces circonstances pour opérer la conversion de la dette. Il espère par cette opération sauver $200,000 d'intérêt à la province.

Veut-on l'opinion d'hommes d'affaires ? Nous soumettons les autorités suivantes à l'un de nos confrères du commerce qui, depuis quelque temps, verse tout à fait dans la critique noire du gouvernement de Québec:

Le "Monetary Times," journal commercial le plus important de la province d'Ontario :

Quatre années, disait dernièrement ce journal, ont suffi au gouvernement de Québec à retirer cette province de l'ornière financière où elle avait été plongée, et à créer un surplus de $50,000 à $75,000, durant l'année fiscale qui vient d'expirer. Et ce n'est pas tout. Le gouvernement se déclare en état d'abroger à la prochaine session, les taxes sur les corporations commerciales et sur les transferts d'immeubles. Depuis les quatre dernières années, la province de Québec, dont les finances avaient été entièrement dilapidées jusqu'au point du désastre, a été habilement et honnêtement gouvernée. Elle a rétabli sa bonne réputation et relevé son crédit.

C'est assez catégorique, n'est-ce pas ? Le "Monetary Times" n'est ni rouge, ni bleu, c'est un journal de commerce qui ne s'occupe de politique qu'incidemment et seulement lorsque les intérêts du commerce sont concernés.

Et que disait M. Wolferstan Thomas, gérant de la Banque Molson, le 2 décembre dernier ?

Dans aucune province, déclarait-il, la prospérité ne s'est manifestée comme dans la province de Québec. Cela est dû à la prudence et à l'économie des Canadiens-français ainsi qu'à la politique éclairée de l'hon. Le Beaubien.

La politique de l'hon. M. Beaubien, c'est la politique du gouvernement, puisque tous les membres d'un gouvernement sont solidaires sous le régime constitutionnel.

Eh bien, personne n'attribuera à M. Wolferstan Thomas des sympathies conservatrices.

Alors, voilà des opinions qui comptent.

C'est l'opinion de tous ceux que le préjugé et l'intérêt politique n'aveuglent pas ou laissent libres de s'exprimer honnêtement.

C'est l'opinion impartiale. Elle vaut infiniment plus que celle de tous les roquets rouges et libéâtres qui aboyent après le gouvernement provincial.

ECOLES CATHOLIQUES FRANÇAISES D'ONTARIO

"Roman Catholic Separate Schools Law or Act," tel est le titre officiel que porte dans les documents législatifs notre loi scolaire pour Ontario.

"Le titre signifie : loi qui garantit aux citoyens d'Ontario catholiques romains leur droit d'avoir leurs écoles séparément, indépendantes des écoles protestantes ; loi les autorisant à établir ces écoles qu'ils tiennent pour indispensables à leur liberté civile et religieuse, vu qu'ils regardent les écoles protestantes comme contraires à leur foi et déclarent que leur conscience ne leur permet pas d'y envoyer leurs enfants et que par suite ils ne peuvent nullement être taxés pour des écoles qui leur sont opposées en des choses si vitales.

"Cette loi fait partie essentielle du pacte fédéral. La législature provinciale ne peut y toucher en aucune manière, et le parlement de Toronto le déclare et reconnait très expressément en sa législation de 1891 ; le dernier article de cette loi sur les écoles publiques, No. 213, est ainsi conçu :

"Chapter 225 of the Revised Statutes of Ontario, 1887, and Chapter 51 of the statutes passed in the 52nd year of her Majesty's reign, are hereby repealed, — but such repeal shall not in any manner or for any purpose be deemed or taken to alter, vary, affect or repeal any provision of law relating to Roman Catholic Separate Schools or the supporters thereof."

"Le pouvoir provincial ne fait ici que rappeler la limite précise que lui impose la constitution tant fédérale que provinciale ; chaque mot doit être pris à la lettre dans sa rigueur légale. Le pouvoir provincial ne peut en aucune manière ni pour aucune fin rapeler la loi de nos écoles séparées ; il ne peut pas l'altérer, ni la varier, ni l'affecter ; il ne peut même en rappeler la moindre provision, clause ou paragraphe."

"La loi protestante confère au département de l'éducation le pouvoir d'autoriser les livres, de les choisir et de les imposer ; elle accorde aux commissaires et à l'inspecteur le droit de choisir conjointement parmi les livres autorisés et imposés.

"La loi pour les catholiques n'admet rien de semblable, car en imposant les livres on peut imposer toutes les doctrines et toutes les erreurs que l'on veut, en les faisant insinuer dans ces livres. Aussi la loi des écoles séparées garantit-elle aux catholiques leur liberté à cet égard.

"Le pouvoir souverain, en octroyant à ses sujets catholiques la loi dite "Roman Catholic Schools Act,"— n'a agi que comme pouvoir civil ; et cette loi n'investit les commissaires que d'un pouvoir purement civil pour l'administration matérielle des écoles ; elle ne leur confère ni droit ni pouvoir ni commission pour fixer les exercices et l'enseignement religieux ni pour choisir les livres : ces choses ne sont pas du ressort du pouvoir civil considéré comme tel, et les catholiques ne reconnaissent à l'Etat que le pouvoir civil.

"Chez nos frères séparés, c'est tout différent : pour eux, depuis leur séparation de l'Eglise catholique, le pouvoir de l'Etat a toujours été pouvoir civil et religieux à la fois, au moins en ce qui concerne les questions religieuses générales. Pour régler ces questions il n'existe chez eux aucun autre pouvoir ayant une autorité reconnue de tous.

"En ce qui concerne leurs écoles, leur loi des écoles publiques y pourvoit, différant tout à fait en cela de notre loi "Roman Catholic Schools' Act."

"Les règlements, passés en vertu de la loi des écoles, y prescrivent la prière, la lecture de la Bible à la façon protestante, No. 81 ; les commissaires peuvent régler qu'on y récite les dix commandements, au moins une fois la semaine, ibid. ; ils ont à voir à ce qu'on y emploie les livres autorisés par le département et pas d'autres :

"to see that the pupils use authorized text books and no other," (P. S., Act, 40, 6). En fait de livres, la loi est d'une rigueur draconienne à imposer ceux du département, à l'exclusion de tous autres. Les pénalités sont la suppression de l'octroi à l'école et une amende pour l'institution. Les livres même du département ne peuvent être remplacés l'un par l'autre, qu'avec l'autorisation écrite des commissaires et de l'inspecteur, donnée au moins six mois à l'avance, No. 174, 175, 176.

"Ces clauses et règlements ont un caractère religieux dans le sens protestant ; ils ne sauraient donc être appliqués à nos écoles séparées, dont la loi n'a rien de semblable.

"La loi qui les régit : "Roman Catholic S.S. Act," n'impose ni une langue ni l'autre ; elle ne dit pas un mot de la langue dont doivent se servir les écoles qu'elle établit, elle laisse aux catholiques de langue française comme à ceux de langue anglaise, leur langue propre en chacune de leurs écoles, comme en chacune de leurs églises. Pour les uns comme pour les autres, les enseignements de la foi leur ont été transmis dès l'enfance dans la langue maternelle et n'en sont guère séparables. La loi leur garantissant la liberté d'enseignement religieux leur garantit ainsi la liberté de leur langue, liberté de la conserver et par suite de la faire apprendre et enseigner à leurs enfants dans leurs écoles.

"Pour reconnaître que tel est l'esprit comme la lettre de la loi, il n'y a qu'à ouvrir les yeux et à voir qui profite aujourd'hui de cette loi en Ontario, qui en a profité depuis son origine et surtout qui l'a imposée à la législature canadienne au temps de l'Union, en 1863.

"Les catholiques canadiens-français en bénéficient maintenant et en ont bénéficié nommément à Ottawa depuis sa passation autant pour l'enseignement de leur langue que pour l'enseignement religieux. Certainement les écoles des Canadiens-français d'Ottawa ont été non-seulement des écoles catholiques, mais des écoles françaises où l'on a enseigné l'anglais comme langue secondaire, nécessaire dans la province d'Ontario."

"Qui a exigé que le français serait et resterait langue officielle au Parlement fédéral aussi longtemps que doit durer la confédération canadienne ?

"Et l'acte des écoles séparées, qui l'avait également exigé peu d'années auparavant ? Sans doute, tous les catholiques d'Ontario l'avaient réclamée. Mais les catholiques d'Ontario n'étaient pas nombreux, ils n'étaient qu'une faible minorité soit dans la province, soit même parmi les catholiques du Canada. Qui donc a décidé la passation de la loi dite "Roman Cathelic S. S. Act ?" C'est le vote canadien-français, représenté alors à Toronto au Parlement de l'Union, exactement le même parti qui a exigé le français comme langue officielle au Parlement d'Ottawa. Sur la question de langage, ce parti n'a pas plus capitulé au Parlement de l'Union à Toronto qu'à la conférence subséquente de Québec. Et ce parti courageux, en exigeant à Toronto l'acte des écoles séparées pour ses nationaux, n'entendu par cet acte, protéger les droits et liberté de leur langue comme les droits et liberté de leur foi.

"Telle est la portée et le sens de cette loi, à s'en tenir tant à la passation qu'à la pratique et à l'application, qui a été suivie depuis.

"Par suite, la volonté de nous imposer des écoles anglaises est aussi illégale qu'anti-nationale contre les Canadiens-français.

"Ceux-ci, même en Ontario, ont droit à leur langue, à la parler, à l'apprendre : ce droit leur est garanti par l'Acte des écoles séparées, et par cet acte seul en ce qui regarde les écoles. En dehors de cet acte, la loi des écoles publiques les traite en parfaits étrangers et met le français au rang de l'allemand, et même après : comme si les Allemands, à peine débarqués hier, avaient au Canada les mêmes droits que les Canadiens-français, dont les ancêtres l'habitent et le colonisent depuis deux cent cinquante ans.

"Dans Ontario, les Canadiens-français ont eu jusqu'à ce jour des écoles françaises, où l'on a enseigné l'anglais comme langue secondaire : si cela leur convient, ils peuvent en faire des écoles mixtes, où le français et l'anglais aient à peu près une place égale ; dans aucun cas, ils ne transformeront leurs écoles en écoles anglaises, comme on veut les y pousser ; ce serait la ruine de leur langue, la perte d'une partie précieuse de l'héritage qu'ils tiennent de leurs ancêtres, héritage sacré qu'ils veulent conserver intact et faire fructifier."

TESTIS.

REVUE

Que le "Globe" jette feu et flammes contre l'autorité catholique de la province de Québec, rien de surprenant. Le levain de haine de ce journal dont le cri de guerre était autrefois "No popery, no french domination" fermente encore chez lui.

Mais n'est-il pas ridicule de voir un journal de l'importance du "Globe" menacer de représailles l'Eglise catholique que ne fait qu'user des droits, privilèges et prérogatives de toutes les sociétés religieuses ou laïques dont l'existence est reconnue en ce pays ?

La "Gazette" de Montréal, journal protestant, fait toucher du doigt la bévue que commettent le "Globe" et d'autres journaux fanatiques, dans leur aveugle emportement.

Mgr Bégin, dit-elle, a déclaré que le règlement scolaire du Manitoba n'avait pas et n'aurait pas l'approbation des évêques catholiques. Aussitôt le "Globe", le premier des organes libéraux, répond à Mgr Bégin que si les catholiques sont assez imprudents pour s'attaquer à l'Etat, on ne devra pas s'étonner de voir l'armée protestante rangée en bataille pour les combattre. En Angleterre, les évêques et le clergé de toutes les dénominations ont pleine permission de s'opposer à tout ce qui ne leur convient pas dans les écoles publiques, sans être accusés de vouloir s'attaquer à l'Etat et sans être menacés de l'hostilité protestante. Evidemment le libéralisme britannique porte une autre marque que ce qu'on appelle libéralisme au Canada.

Rien de plus vrai. On dirait qu'il faut venir dans les colonies pour trouver le gîte du fanatisme, de l'aveuglement et de la bêtise sectaires.

***

L'attitude du "Globe" est à rapprocher de celle de la "Patrie" qui est devenue le journal constitutionnel et conciliant par excellence—excepté à l'égard des évêques.

Le "Ralliement", journal libéral, disait l'autre jour :

L'attitude du "Globe" est presque aussi logique que celle de M. Beaugrand de la "Patrie", qui veut à tout prix dénoncer les évêques au Conseil Privé de Sa Majesté, parce qu'ils méprisent la constitution et le dérangent dans l'exercice de ses droits de citoyen britannique. Or, la même "Patrie", du même M. Beaugrand, a maintes fois dénoncé l'épiscopat et le clergé canadien, parce qu'en diverses occasions, ils ont pris parti pour le gouvernement impérial et la constitution contre les élus du paradis de M. Beaugrand. Nous suggérons au fulgurant propriétaire de la "Patrie" de soumettre au Conseil Privé comme pièces à l'appui de son plaidoyer, contre les évêques déloyaux, les nombreux articles de son organe contre la domination anglaise.

***

M. Charlton, le millionnaire du Michigan, dont le mauvais sort, dans un jour néfaste, a malheureusement doté le parlement canadien, et Edward Farrer, ce traître, qui travaille depuis des années à l'annexion, ont-ils, oui ou non, représenté le gouvernement dans leurs démarches auprès des sénateurs et des députés américains pour obtenir des concessions douanières ?

Sur cette question, le raisonnement du "Mail and Empire" nous paraît très juste.

On nie, dit-il, que MM. Charlton et Farrer soient représentants officiels du gouvernement d'Ottawa à Washington. Laissons de côté le mot officiel et la question devient très simple. Ces messieurs représentent quelqu'un, car il serait absurde de supposer qu'ils se sont rendus à Washington, de leur propre mouvement; mais ils n'ont pas de qualité officielle. Ils ne sont ni ministre, ni fonctionnaires. Lorsque sir Richard Cartwright et M. Davies coururent à Washington pour instruire M. Blaine que les Etats-Unis ne devaient pas consentir à un traité de réciprocité avec le Canada,—à moins que ce ne fût un traité de réciprocité illimitée—c'est-à-dire l'annexion commerciale suivant le langage de M. Blake, ils n'avaient aucune qualité officielle,—ils étaient à cent lieues de la qualité officielle. MM. Charlton et Farrer ont cependant plus d'autorité que n'en avaient sir Richard et M. Davies, puisque sir Richard et M. Davies sont allés à Washington pour nuire au gouvernement de leur pays pendant que M. Charlton et M. Farrer sont partis pour le servir et voyagent sous ses auspices.

La note du "Mail and Empire" est très juste, et nous pouvons juger d'après la réception accordée à MM. Charlton et Farrer, dont on s'est moqué, en réalité, à Washington, des surprises que réservent nos bons voisins à leurs amis libéraux du Canada.

La Propreté immédiatement après la Divinité.

...LE BAIN

Une des Voluptés de la Vie.
Serions heureux de vous montrer nos bains en fer émaillé. Propres, solides, décoratifs. Ont mérité 3 médailles d'or à l'exposition de Chicago en 1893. Parois en brique et bois francs. Poterie et Verrerie.

The G. R. LOCKER CO.,
1749 Rue Notre-Dame.
3 a w

Pour votre Ami
Le Notaire

Permettez-nous de vous faire une suggestion—une bonne—N'oubliez pas votre ami le notaire, offrez à ce digne citoyen un souvenir qu'il saura apprécier. Ses minutes sont précieuses, épargnez son temps en lui présentant un exemplaire du "Formulaire du Notariat", l'ouvrage le plus complet du genre qu'il soit au monde, le résumé de tout ce qu'il doit se rappeler. Le cadeau sera conservé et consulté des centaines de fois durant l'année, et à chaque fois qu'il en feuilletera les pages, le souvenir de votre délicate attention sera intimement lié à son esprit.—L'hon F. G. Marchand, une autorité au Canada, en est l'auteur.—Demandez à voir le Manuel Formulaire complet du Notariat—c'est un volume de 300 pages—Il est divisé en cinq parties, comme suit : 1o. Histoire du Notariat ; 2o. L'organisation du Notariat dans la Province de Québec ; 3o. Traité de la Responsabilité Civile des Notaires ; 4o. Formulaire Français et Anglais des Actes des Notaires ; 5o. Tarif des Notaires—celui des Régistrateurs—Index Alphabétique des formules en français et en anglais.

Broché, $12.00. Relié, $13.00.

C. THEORET, LIBRAIRE,
11 rue St-Jacques, Montréal.

LE MONDE

Journal Quotidien

Libéral-Conservateur

ETABLI EN 1867.

LE PLUS ANCIEN, A MONTREAL,

Des Journaux Français du Soir

Défend avec énergie les grands principes sociaux.

Très influent au point de vue Politique, Industriel, Commercial, Littéraire et Financier.

NOUVELLE ADRESSE:

No 75 Rue St-Jacques

(Entre LA PRESSE et LA PATRIE)

LE MONDE est le Journal à Nouvelles par Excellence.

"Le Monde" n'a pas de rival pour la variété et la quantité de nouvelles et matières intéressantes qu'il publie.

LES FEUILLETONS

du "Monde" qui sont toujours de

La Plus Haute Moralité,

sont choisis et acquis à grands frais parmi les œuvres des

MEILLEURS ROMANCIERS.

"Le Monde" est reçu et lu tout particulièrement dans les classes aisées ; par ce fait il constitue

Un Médium de Publicité de Premier Ordre

pour la vente d'articles de valeur.

LE FOYER CANADIEN

Edition Hebdomadaire du MONDE

Le Journal des Canadiens-Français aux Etats-Unis et des Cultivateurs, Marchands et autres, résidents à la campagne au Canada ;

Contient un résumé fidèle de toutes les matières et nouvelles les plus intéressantes qui paraissent dans LE MONDE quotidien, ainsi que des articles sur l'Agriculture et la Politique écrits spécialement pour cette édition.

Les Feuilletons du MONDE sont reproduits dans le FOYER CANADIEN.

Abonnez-vous

.....Et faites Abonner vos Amis

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE MONDE QUOTIDIEN	LE FOYER CANADIEN HEBDOMADAIRE A HUIT PAGES Publié tous les Jeudis
$2.00 ..... par année	50 cts ..... par année
$1.00 ..... pour 6 mois	25 cts ..... pour 6 mois

PAYABLE D'AVANCE.

Envoyez l'argent par lettre enregistrée ou par mandat de poste, et adressez toutes communications comme suit:

LE MONDE,
MONTREAL.

TELEPHONES:
Administration { Bell.....613 / Marchands.....454
REDACTION..... Bell.....905

Administration et Rédaction:
75 Rue St-Jacques,
MONTREAL.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Rue Notre-Dame — Le plus grand Magasin de Montréal — 20 Janvier

Grande Vente du Mois de Janvier

La plus Grande Vente du Genre au Canada. Faite une fois par année seulement.

Ces ventes à bon marché sont une des meilleures idées que nous ayons eues. Des centaines de Dames apportent la liste de bons marchés lorsqu'elles vont magasiner le lendemain de sa publication. Rappelez-vous que vous pouvez épargner au moins 10 à 20 pour cent en vous servant de cette liste.

Bons Marchés Extraordinaires au Magasin de la Cie S. Carsley, Limitée

POUR JEUDI

APPORTEZ CETTE LISTE AVEC VOUS

	Prix régulier	Notre prix.		Prix régulier	Notre prix.
Coton jaune uni à drap, 75 pouces	18c	12c	Tuyaux de poêles	8c	6½c
Coton jaune croisé à draps, 72 pcs	21c	13½c	Plats à rôtir	8c	6½c
Coton uni blanchi à draps, 72 pcs	23c	18c	Plats à vaisselle de 20 pintes	20c	14c
Coton croisé blanchi à draps, 72 pcs	25c	18c	Lanternes tubulaires	55c	34c
Coton blanchi à oreillers, 40 pcs	12c	9c	Bas à escarbilles	15c	9½c
20 ballots de Coton jaune utile	3½c	2½c	Pelles à charbon	6c	3½c
10 ballots de Coton semi-blanchi	5½c	4c	Sardines de choix extra, la boîte	10c	4c
100 pièces de Flanelle grise	15c	9c	Sel de table Windsor, le sac	10c	4½c
La plus belle batiste Lonsdale, 36 pcs convenable pour sous-vêtements de dames	12c	9c	Marmelades Cross & Blackwell, la bouteille	25c	12½c
			Cocoa à déjeuner de Baker, la boîte	30c	22c

Flanellette en duvet de Cygne

C'est une des marchandises les plus convenables pour la saison pour habits d'enfants, peignoirs et matinées de dames; beaux patrons sur fonds blancs, 30 pouces de largeur, valeur régulière 18c; prix de vente de janvier 12½c la verge.

Doylies de Toile

Doylies de toile frangés, ronds et carrés, valeur régulière 5c; prix de vente de janvier 2c.

Doylies de toile blanche, valeur régulière 4c; prix de vente de janvier 2½c.

Doylies de toile damassée et satinée, valeur régulière 6c; prix de vente de janvier 4½c.

Grands doylies de toile, batiste blanche, bords de couleur, valant 12c; prix de vente de janvier 9c.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Corps de laine pour dames.

50 doz de corps en laine à côtes pesants, laine pure et molle, valeur régulière 38c, prix de vente de janvier 18c chacun.

Bas pardessus pour dames

50 doz de bas pardessus en laine noire à côtes, molle et flexible pour dames, valeur régulière 60c la paire, prix de vente 41c la paire.

Maillots d'écuyère pour dames

75 paires de maillots d'écuyères, en laine grise, dans toutes les grandeurs, pour dames, valeur régulière $1, prix de vente de janvier 75c la paire.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Sateens Anglais

Nous avons placé sur une table de centre un lot spécial de beaux sateens anglais, beaux patrons de Dresde et effets à la mode convenables pour blouses, valeur régulière 30c la verge, prix de vente du mois de janvier 15c la verge.

Creponettes

50 pièces de créponettes et de duck de coton sont déposées sur la même table; ces marchandises sont en bonnes couleurs et en beaux patrons, valant 20c la verge, prix de vente de janvier 9c la verge.

La Vente de Soie

Notre département de soie est encombré chaque jour de clientes qui sont enchantées des bons marchés extraordinaires offerts durant cette vente.

Les dames qui connaissent les soies achètent de grandes quantités de soie de Chine valant 20c et que nous vendons pour seulement 16½c la verge.

Damas de Table

Damas de table d'une valeur étonnante, durant tout ce mois, 10 pièces de damas de table non blanchi, valant 23c. Prix de la vente de janvier, 15½c la verge.

17 pièces de damas de table blanchi, dessins tachetés et fleuris. Valeur régulière 28c la verge. Prix de la vente de janvier, 20c la verge.

Serviettes à Diner

120 douzaines de serviettes à diner en toile de bonne qualité, grandeur ⅝. Valeur régulière 65c la douzaine. Prix de la vente de janvier, 48c la doz.

100 doz. de serviettes à diner en toile de qualité extra. Valeur régulière $1 la doz. Prix de la vente de janvier, 78c la doz.

90 doz. de serviettes à diner en pure toile. Valeur régulière $1.50. Prix de la vente de janvier, seulement $1.18 la douzaine.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Corsets pour dames.

500 corsets en coutil gris et blanc, corsage long, de moyenne longueur et court, busties 5 agrafes, bords très bien bien brodés. Prix de la vente de janvier 45c chacun.

300 Corsets modèle français, en gris et blanc, busties forme de cuillers, garnis en dentelle, formes parfaites, valeur régulière $1.90, prix de la vente de janvier 90c chacun.

Gants en laine.

30 doz de gants en laine Ringwood, couleurs gris brun, marron, etc., longs poignets doubles, valeur extra. Prix de la vente de janvier 25c la paire.

50 doz. de poignets et mitaines en cachemire de couleur, doublés partout, pour dames, valeur régulière 18c. Prix de la vente de janvier 10c la paire.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Foulards pour Messieurs

Notre acheteur a acheté à un gros escompte au comptant, un lot considérable de Foulards dans les couleurs et patrons les plus nouveaux, brochés, rayés et tachetés et unis. Dans le lot, il y a 30 douzaines de beaux Foulards en cachemire. Prix régulier 50c. Prix de la vente de janvier, seulement 15c chacun.

Rien que 3 douzaines de Foulards en soie et laine, rayés, carreautés et brochés. Valeur régulière 75c. Prix de la vente de janvier 50c chacun.

Gants en Laine pour Hommes

25 douzaines de gants en laine extra pesante, patrons mélange de bruyère, avec poignet doublé, valeur régulière 30c la paire. Prix de la vente de janvier, 19c la paire.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame. - Montréal

QUE FERA LE SAPOLIO? Il nettoiera la peinture, il fera briller les prélarts et donnera aux planchers, aux tables et aux tablettes une nouvelle apparence. Il enlèvera la graisse de la vaisselle, des pots et des chaudrons. Vous pouvez avec lui, nettoyer vos couteaux et vos fourchettes et faire luire d'une façon étincelante vos objets en ferblanc. La baignoire, la cuvette à bain et même l'évier graisseux de la cuisine seront aussi propres qu'une épingle neuve si vous faites usage du SAPOLIO. Un morceau prouvera ce que nous disons. Soyez une ménagère avisée et essayez-le. (5)

A nos Clients Et au Public

Nous désirons vous informer que nous avons agrandi notre établissement et augmenté notre matériel et notre personnel afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes de photogravures qui augmentent constamment, et nous sommes, maintenant, plus en état que jamais d'exécuter élégamment et promptement toutes les commandes.....

Nos gravures de ligne sont trop bien connues pour que nous ayons besoin d'en faire une mention spéciale.

Nos gravures demi-ton (half tone) ne peuvent pas être surpassées.

Nous ne nous servons que des meilleurs matériaux qu'on puisse obtenir pour faire tous les travaux qui nous sont confiés.

The Montreal Photo Eng. Co.

71a RUE ST-JACQUES

FEUILLETON DU JOURNAL "LE MONDE"

Les Compagnons du Désespoir

Suite 15

La porte était refermée et dans l'église déserte Louise priait encore lorsqu'une main toucha son épaule.

Elle se retourna et reconnut le bon curé de Mareuil.

—Oh ! mon père, lui dit-elle, que cette cérémonie m'a fait de bien.

—Je le savais, répondit le prêtre en souriant, mais maintenant venez, Louis va partir et vant de se mettre en route il veut vous bénir, vous et votre Germaine.

En effet, dans le pauvre parloir de la maison, le jeune missionnaire les attendait. Louise voulut baiser, elle aussi, ses pieds, il ne le souffrit pas et la releva en disant : attendez que Dieu m'ait fait la grâce de mourir martyr de son saint nom pour vénérer mes reliques, puis changeant de conversation il lui parla de Vincent, de la Nouvelle-Calédonie, des préparatifs qu'elle avait à faire, il avait pensé à tout, à une lettre de recommandation pour le capitaine du navire sur lequel elle prendrait passage, à une petite médaille d'argent qu'il suspendit au cou de Germaine et à quelque chose qu'il remit à la jeune femme en lui disant : ceci est un secret que je vous confie, vous ne déchirerez l'enveloppe qu'en arrivant chez vous, et maintenant, mon enfant, adieu, ou plutôt, au revoir là-bas dans notre nouvelle patrie où vous retrouverez encore le bonheur que Dieu départ avec tant de largesse à ceux qui suivent sa voie avec un coeu droit et pur.

L'ouvrière aurait voulu remercier, l'émotion lui coupa la voix et elle ne put que balbutier : je tâcherai d'être meilleure et de profiter de vos conseils.

Alors ils se séparèrent, le curé la reconduisit jusqu'à la porte.

—Et vous, Monsieur le curé, partez-vous aussi ? demanda-t-elle.

—Cette nuit, mon enfant, mais je vous reverrai, allez faire vos affaires et soyez à Saint-Roch à une heure après-midi, le pouvez-vous ?

—J'y serai, fit-elle, je ne comptais retourner à Versailles qu'à cinq heures.

—Pour y rester quelques jours.

—Jusqu'à demain dix heures du soir, de manière à arriver à Saint-Nazaire à 7 heures et le lendemain partir de grand matin pour Belle-Isle.

—Vous y êtes donc tout à fait décidée ?

—Aujourd'hui plus que jamais, ne suis-je pas missionnaire ?

—C'est vrai, fit le prêtre, bien vrai, répéta-t-il en s'éloignant.

En attendant l'heure du rendez-vous, Louise conduisit Germaine aux Tuileries pour y déjeuner, sur un banc, d'un petit pain et de quelques fruits.

Elles allèrent s'asseoir sur la terrasse des Feuillants, en face de ce qui fut le Ministère des finances.

—Vois donc, maman, cette grande maison qui est tombée ? Qu-est-ce qui l'a jetée par terre-?

—Des méchants, mon enfant.

—Ceux qui ont renversé la grande colonne ?

—Ceux-là et d'autres.

—Alors les gendarmes les ont mis en prison comme papa ?

Louise leva les yeux et sur un banc en face vit deux personnes qui écoutaient.

—Allons sous les marronniers, dit-elle, ici il y a trop de soleil, et elle emmena l'enfant.

—Oh ! s'écrit celle-ci, vois encore la maison de l'empereur, elle est toute noire et toute tombée aussi, c'est les dangereux qui ont fait ça.

—Oui, oui, déjeune, fit la mère à mi-voix.

—C'est aussi peut-être papa, continua l'enfant terrible que la vue de Paris incendié étonnait et effrayait, il disait comme ça qu'il voulait brûler la maison de l'empereur.

—Chut ! reprit la mère en baissant le ton, car là aussi il y avait des promeneurs, il ne faut pas parler de ces choses-là.

Germaine la regarda sans comprendre, mais comme elle était obéissante, elle ne fit plus allusion aux ruines qui l'entouraient, et après son repas se mit à jouer avec des cailloux et du sable.

Plusieurs fois cependant elle releva la tête en entendant les exclamations des curieux attirés à Paris par les désastres subis, par la ville, pendant les derniers jours de la Commune, et Louise put entendre comme elle les malédictions dont ils accablaient les misérables qui n'avaient pas craint d'incendier les monuments et avaient failli, en portant leurs torches impies dans le Louvre, réduire en cendre le plus vaste et peut-être le plus magnifique musée du monde civilisé.

Volontiers l'ouvrière serait allée ailleurs, mais où ? La rue de Rivoli, le Palais-Royal, les boulevards, la place Vendôme, toutes les grandes rues de Paris ne portaient-ils pas la trace non équivoque de la fureur des bandits, et pour parler un langage figuré, toutes les pierres n'avaient-elles pas une voix qui criait vengeance contre eux ?

Jamais Paris n'avait autant pesé à Louise, enfin l'heure du rendez-vous approcha, et prenant Germaine entre ses bras elle se rendit à Saint-Roch.

Elle y était à peine que M. Vidal arriva. Il fit une courte prière, puis tous les trois sortirent sur le perron enfermé dans une grille de fer.

Le prêtre était ému et ses yeux se mouillèrent quand il parla du missionnaire que le train emportait à toute vapeur avec ses compagnons au port d'embarquement, mais bientôt abandonnant ce sujet pour ne pas céder à une faiblesse qu'il se reprochait, le bon curé ne s'occupa plus que de son ancienne paroissienne qu'il conduisit à un petit hôtel, situé dans ce quartier et dans lequel il était descendu.

Là, il parla gravement, sérieusement à l'ouvrière, lui donnant des conseils dictés par sa longue expérience et sa sollicitude toute paternelle, puis au moment de se séparer de celle qu'il appelait sa chère enfant, il tira de sa poche une petite bourse et, avec cette délicatesse qui aime à ne pas accompagner une générosité de ce quelque chose qui trop souvent fait rougir celui qui reçoit, il la remit entre les mains de l'ouvrière en disant : à présent que je n'ai plus d'héritier, puisque Louis n'en est plus un pour moi, je choisis Germaine pour me débarrasser de ces quelques pièces d'or dont vous aurez plus besoin que moi dans votre long voyage; la somme n'est pas forte, usez-en avec ménagement, j'ai ce-qu'il me faut pour retourner à Mareuil, une fois là je ne manquerai de rien et je n'en sortirai plus. Adieu, ma bonne Louise, je vous établis trésorière de Germaine, priez Dieu pour moi, je le prierai pour vous, et surtout n'oubliez jamais ce que vous devez à ce bon maître.

—Mon père, bénissez-nous avant votre départ, s'écria l'ouvrière en tombant à genoux, bénissez surtout mon enfant, vous qui êtes...

—La bénédiction d'un vieillard porte toujours bonheur, ma fille, je vous bénis donc toutes les deux.

Et leur imposant ses mains sur la tête il prononça les paroles que l'Eglise en pareil cas met dans la bouche de ses ministres.

Quelques heures plus tard, il quittait Paris roulant vers Mareuil dans un wagon de troisième classe, huit heures sonnaient à la gare, instinctivement il porta la main à son gousset pour voir si sa vieille montre d'or marchait toujours bien, mais il n'acheva pas son geste et un doux sourire erra sur ses lèvres.

Sa montre, il l'avait vendue pour gonfler la petite bourse que Louise emportait.

—Bah ! se dit-il, de mon presbytère on entend très bien sonner l'horloge, une montre particulière est un luxe quand on en possède une publique.

Au jour dit, Louise partit aussi de Versailles, le train se dirigeait vers l'Océan, c'était le commencement du grand voyage ; elle eût été plus triste si elle n'eût songé que chaque tour de roue la rapprochait de Vincent, dont elle était séparée depuis quelques jours et qu'elle se figurait, dans l'isolement où il était plongé, passant ses journées, assis dans l'embrasure d'une meurtrière, les pieds pendants au-dessus des vagues qui déferlent avec furie contre les épaisses murailles de la citadelle, et regardant de loin chaque voile qui passait, dans l'espoir de voir approcher la barque qui lui ramenait sa femme et sa fille.

(A suivre)

Nous enverrons gratuitement le commencement de ce feuilleton, aux nouveaux abonnés qui en feront la demande.

IL MAIGRISSAIT A VUE D'ŒIL

La santé de M. George Seney de Mount Pleasant

Les médecins ne s'accordaient pas sur la nature de la maladie.—Il n'était plus qu'une ruine physique lorsque survint la guérison.

Du "Reporter" de Millbrook.

M. George Seney qui demeure près de Mount Pleasant, comté de Durham, Ont., est un homme bien connu dans tout le comté. Il est le propriétaire de la maison Seney à Mount Pleasant et il l'a dirigée, jusqu'à il y a un an, à la satisfaction de tous ses clients. M. Seney est un de ceux qui doivent leur santé et leur force aux qualités vivifiantes des Pilules Roses du Dr Williams. Voici ce qu'il a dit récemment durant une entrevue, à un journaliste, sur sa maladie et sa guérison : "Je m'apercevais que ma santé s'en allait", dit M. Seney, "mais je n'éprouvai réellement de crainte que lorsque je devins si faible que je ne pouvais plus vaquer à mes occupations. J'appelai alors deux médecins en consultation, mais ils ne s'accordèrent pas sur la nature de ma maladie. Cependant celui des deux que je préférais, me déclara que ma maladie était causée par une secrétion d'humeurs morbides dans le sang. En conséquence il me lança plusieurs tumeurs que j'avais sur le cou, ce qui me procura beaucoup de soulagement. Mais ma santé était devenu si mauvaise que j'étais presque une ruine. Je n'avais presque plus d'appétit et mes nerfs semblaient détendus et j'éprouvais un grand affaiblissement moral. La médecine me faisait peu de bien, lorsqu'elle m'en faisait et j'ignorais où chercher du soulagement. J'avais beaucoup lu et beaucoup entendu de louanges des vertus curatives des Pilules Roses du Dr Williams et je pris enfin la résolution de les essayer. Avant d'en avoir épuisé une seconde boîte, j'éprouvais une amélioration dans mon état et après avoir persévéré encore un peu, je recouvrais ma santé et ma vigueurs normales. Il y a bientôt un an que j'ai cessé le traitement et je continue de jouir des bienfaits d'une parfaite santé. Je recommande énergiquement les Pilules Roses du Dr Williams et je crois que le récit de ma guérison peut encourager ceux que le liront".

Les Pilules Roses du Dr Williams sont un médicament tonique qui enrichit le sang et fortifie les nerfs, attaquant le mal dans son principe et l'expulsant en dehors de l'organisme. Elles sont, sans contredit, le plus grand remède du XIXème siècle et ont guéri des milliers de malades abandonnés des médecins. La grande vogue des pilules roses du Dr Williams a incité des marchands véreux à les imiter et tout acheteur doit veiller à s'assurer que chaque boîte soit revêtue d'une bande portant en toutes lettres la marque de commerce enregistrée "Dr Williams' Pink Pills for Pale People". Des pilules colorées en rose, vendues à la douzaine, au cent, à l'once et renfermées dans des flacons de verre sont des imitations frauduleuses et doivent être refusées impitoyablement quelque plausible que semble paraître l'histoire dont le marchand pourra tenter d'agrémenter son débit.

Avis

Nous avons actuellement pour 150,000 dollars de magnifiques fourrures de trop. Grande vente à réduction.

CHS DESJARDINS & Cie,
D P 1537 rue Ste-Catherine.

Le grand guérisseur des affections pulmonaires est cet excellent remède vendu sous le nom de Sirop Anticonsomptif de Bickle. Il soulage et diminue la sensibilité des tissus de la gorge et des poumons et constitue un remède souverain contre la toux, le rhume, l'enrouement, les douleurs et la sensibilité de la poitrine, la bronchite, etc. A guéri nombre de personnes que l'on croyait dans les périodes avancées de la consomption.

M. Thos. Bell, de la maison Scott, Bell et Cie, propriétaires de la manufacture de meubles Windham, écrit : "Pendant plus d'un an, je ne passais pas un seul jour sans souffrir de violents maux de tête. J'essayai tous les remèdes dont j'espérais quelque soulagement, mais sans résultat. Je me procurai alors une bouteille de la Découverte Végétale de Northrop and Lyman, et commençai à en faire usage suivant les directions. Je m'aperçus aussitôt que mon mal de tête m'abandonnait et me voilà parfaitement guéri."

Plus les breuvages que vous prenez sont légers, s'ils sont purs, plus ils sont convenables pour ce climat. Essayez la bière et le porter de Labatt, de London. M

AUX ETATS-UNIS

Nouvelles des centres Canadiens

Noces d'or.—Tristes cas de misère.—Le réveil d'une endormie.

HOLYOKE

Mardi dernier, M. et Mme Charles Lapointe, de cette ville, célébraient le cinquantième anniversaire de leur mariage. La cérémonie a eu lieu à l'église du Précieux-Sang, à 9.30 hrs du matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

M. Henri Lapointe et Mlle Adora Lapointe, petits-enfants des jubilaires, servaient de garçon et de fille d'honneur.

Une grand'messe solennelle fut célébrée par le Rév. Chs Chevrier, assisté des Rév. A. Desrosiers comme diacre et J. E. Chicoine comme sous-diacre.

M. le curé Chs Chevrier a prononcé à cette occasion une de ses plus chaleureuses allocutions, qui restera longtemps gravée dans le coeur de nos bonnes mères de famille.

Après la cérémonie, les jubilaires se rendirent à leur résidence et reçurent les félicitations de leurs enfants rassemblés pour la circonstance.

M. Charles Lapointe est né à St-Charles, comté de Bellechasse, P. Q., le 6 novembre 1826. Mme Lapointe, née Léocadie Roy, est aussi née à St-Charles, le 1er octobre 1833. Ils furent mariés dans cette paroisse.

De ce mariage ils eurent MM. Alexandre Lapointe, Alphonse Lapointe, Edmond Lapointe, Mme Chs Laplante, Mlle Arthémise Lapointe, tous de cette ville, et Mme Louis Rémillard, de Verner, Ont.

WORCESTER

Un bien triste cas de misère a été découvert, ces jours derniers, dans un logement de la maison portant le numéro 2, rue Belknap.

Les locataires étaient des Ecossais, John Gray, sa femme et leurs enfants : un garçonnet de quatre ans et un bébé de quatre mois. Soupçonnant que tout n'allait pas bien, le propriétaire avait à plusieurs reprises frappé à la porte du logement, toujours sans recevoir de réponse ; enfin, il s'est résolu à enfoncer.

En entrant, il a aperçu Mme Gray tellement souffrante qu'il est allé chercher le médecin de la ville ; ce dernier a tout de suite fait transporter la malheureuse à l'hôpital.

La pauvre femme était incapable de marcher, par suite de mauvais traitements que son mari lui avait fait subir dix jours auparavant.

Un soir, le gardien du passage du chemin de fer de la rue Washington a entendu des cris provenant du logement des Gray ; il y est entré et a saisi le mari qui étant ivre, accablait sa femme de coups sur la tête et sur les épaules, puis lui avait donné un coup de pied dans le bas-ventre.

Pendant les premiers trois jours, elle n'a pu quitter son lit, tant elle souffrait ; or, il n'y a pas de feu dans le poêle et il ne restait pour nourriture que du pain et des biscuits secs, sans autre breuvage que de l'eau. Quand le propriétaire l'a trouvée, Mme Gray pouvait entretenir le feu en se traînant sur ses genoux, mais elle et ses enfants se mouraient de faim.

MANCHESTER

La fabrique de soieries Elliott, à East Manchester, employant plusieurs centaines de personnes, a été close samedi soir pour deux semaines au moins.

C'est ordinairement la saison la plus fructueuse pour cette compagnie, mais cette année, les commandes font absolument défaut.

—Jeudi dernier, un nommé William Montminy, employé dans une des chambres à carder des moulins Manchester s'est fait prendre le bras gauche dans une machine, et ce membre a été tellement brisé qu'il a fallu faire l'amputation près de l'épaule.

DANBURY

Mlle Charlotte Pritille, qui est restée en catalepsie pendant 11 jours à la suite d'une semonce faite par son contremaître dans une fabrique de chapeaux, a repris connaissance pour la première fois dimanche, mais vu son grand état de faiblesse, son médecin, le Dr Wade, lui a défendu de parler.

Ce cas a attiré l'attention générale. A aucun temps depuis qu'elle perdit connaissance elle ne prit aucune nourriture avant jeudi, quand une faible quantité lui fut administrée avec beaucoup de difficulté. Elle a perdu beaucoup de poids et elle est excessivement faible.

Vers les dix heures du matin, elle ouvrit les yeux et au bout de quelques minutes elle était capable de reconnaître ceux qui l'entouraient.

Voici une Gravure

Qui va causer des surprises, un de ces jours, aux femmes qui la verront. Elles ne comprendront pas ce que fait cette femme, même aujourd'hui, cela paraît extraordinaire à celles qui ont l'habitude de se servir de la **Pearline**, de voir une femme se donner tant de trouble et se fatiguer ainsi dans son blanchissage.

Cette vieille manière, si fatigante, de laver le linge en le frottant sur une planche à laver, doit cesser. Ca n'a pas de bon sens. La vraie manière qui va être suivie à l'avenir—c'est la plus aisée, la plus rapide et la plus économique—est de laver avec la **Pearline**. Avec cette manière là, tout savon autre que la **Pearline** est absolument inutile.

DES MILLIONS *de Personnes se Servent Maintenant de la* . . . **PEARLINE**

$2.00 Par ANNEE

Depuis le 1er Décembre 1896 l'Abonnement à l'Edition Quotidienne du "MONDE" est réduit comme suit :

UN AN	*$2.00*
6 MOIS	*$1.00*
3 MOIS	*50c*

50c PAR ANNEE

Prix de l'Abonnement au "FOYER CANADIEN", Edition Hebdomadaire du "MONDE" :

UN AN	*50c*
6 MOIS	*25c*

Strictement payable d'avance.

Les arrérages sont toujours payables à raison de $3.00 par année pour l'édition quotidienne et $1.00 par année pour l'édition hebdomadaire.

EncoreFort! Nouvelle Vie, Nouvelle Force, Nouvelle Vigueur

L'Anaphrodisique

Du Professeur Médecin RICORD, de Paris, est le seul remède capable de restaurer les forces sûr garantie, de guérir l'impuissance et d'arrêter la déperdition dangereuse de la vigueur. Il agit rapidement, crée une digestion facile, un sang riche et pur, des muscles robustes, une énergie virile, des nerfs solides et un cerveau dégagé. Imprimé directement de Paris. Prix de la boîte, renfermant les indications nécessaires $2.50. En vente par tous les pharmaciens sérieux. Les commandes par la poste seront expédiées immédiatement.

Docteur V. CONDORY,
Agent et Gérant pour les E.U.
460 Quincy Building, Chicago, Ill.

International Business College

PLACE D'ARMES

Les cours du JOUR et du SOIR recommenceront LUNDI, le 4 JANVIER.

Le programme comprend : La tenue des livres, l'Arithmétique, la Calligraphie, la Correspondance, le Droit Commercial, la Sténographie (dans les deux langues), la Dactylographie, l'Anglais, le Français, la préparation aux examens du service civil, etc. Les leçons se donnent en anglais par des professeurs versés dans cet enseignement. Un cours préparatoire est annexé au collège. Salles spéciales pour dames. Demandez le prospectus.

CZEA & LOID, Directeurs.

"Bonnes Impressions"

Il n'en sort pas d'autres sortes de nos ateliers. Nous avons un matériel perfectionné, une imprimerie moderne. Nos ouvriers sont des hommes d'expérience, ils sont sous la direction d'un expert en typographie et en imprimerie. Tout ce que nous faisons est fait avec soin et avec promptitude. Nos clients de 1896 sont nos clients de 1897—parce qu'ils ont été satisfaits. Nous pouvons faire la même chose pour vous. Venez nous demander ou écrivez pour avoir nos prix.

Téléphone 1656.

La Compagnie d'Imprimerie et de Publication de Montréal,

42, PLACE JACQUES-CARTIER.

L'IMPUDENCE LIBERALE

Le "Soleil" et Mgr Satolli

Le "Soleil" cite à tort et à travers des extraits de certaines déclarations faites par Son Eminence le cardinal Satolli, lorsqu'il était abbégat aux Etats-Unis, dans le dessein manifeste d'en tirer un argument contre l'attitude de Nos Seigneurs les évêques dans la question scolaire.

Voici une de ces citations :

"Donc, s'il est clair que dans une localité donnée, grâce aux dispositions des autorités publiques, ou à la prudente surveillance de la commission scolaire, des professeurs et des parents, les dangers sus mentionnés, pour la foi et la morale disparaissent, "il est permis" aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants "dans ces écoles" pour acquérir les éléments des lettres pourvu que les "parents eux-mêmes" ne négligent pas leurs devoirs les plus sérieux " et que les pasteurs des âmes" fassent tous leurs efforts pour inculquer aux enfants toutes choses dont se composent le culte et la vie catholique."

Les italiques sont du "Soleil."

Le journal libéral ne s'aperçoit pas que de telles citations ne prouvent rien pour sa thèse. En effet, il y a là un conditionnel important : "s'il est clair que les dangers sus-mentionnés (des écoles publiques) pour la foi et la morale disparaissent." Mais qui est juge de cela? Evidemment l'Eglise, les évêques, les pasteurs des âmes. Et c'est précisément cette autorité de l'Eglise que nos libéraux ne veulent pas reconnaître. On sait que c'est à propos d'un essai de compromis des écoles paroissiales avec les écoles publiques que ces instructions, mal interprétées, de Mgr Satolli, auraient été données. On sait aussi que ce compromis a misérablement avorté, et que Mgr Ireland, qui en avait été l'initiateur, a reconnu lui-même son complet échec.

Ce n'est donc pas avec des finesses de ce calibre que le "Soleil" relèvera sa mauvaise cause.

DANS L'ERREUR

Nous lisons dans le "Temps" de lundi :

Le curé de la paroisse St-Jean-Baptiste (Ottawa) a monté en chaire, hier, un journal à la main. Il a lu un article de "L'Avenir du Nord", journal publié à St-Jérôme, par M. Wilfrid Gascon, ancien instituteur à l'école St-Jean-Baptiste. Dans cet article M. Gascon fait des commentaires sur le sermon prononcé par le Rév. P. Jacques, il y a deux semaines, sur la question scolaire. M. le curé a réfuté l'article en question dans lequel il prétend avoir trouvé six erreurs.

La législature de Manitoba est convoquée pour le 11 février prochain.

Le second voyage de M. Tarte dans l'Ouest a été remis indéfiniment.

—Le billet de banque le plus élevé en Canada, est celui de $5,000 du Dominion. Il y en a 666 en circulation.

Nous regrettons d'apprendre que l'hon. V. W. Larue, président du Conseil Législatif, est indisposé.

M. Tarte assistera au banquet du maire ce soir. Il contredit la rumeur d'après laquelle il remplacerait M. Marchand à Québec.

Les libéraux de l'école de la "Patrie" font des efforts sérieux pour ranimer l'ancien Institut Canadien et rentrer en possession de la bibliothèque qui a été donnée autrefois à l'Institut Fraser.

UNE RECEPTION

Il y a eu, cette après-midi, grande réception chez M. L. O. David, rue Cherrier, à l'occasion de la visite de l'honorable Wilfrid Laurier et de Mme Laurier, chez lui.

POUR LES PAUVRES

Hier, sous la présidence de madame Paquin, les dames de la rue Visitation ont donné un banquet magnifique, au bénéfice des pauvres, à l'asile de la rue St-Vincent de Paul. D'autres banquets semblables auront également lieu, sous la direction des dames des rues Amherst, Beaudry, Wolfe, Montcalm, Panet et Plessis. Le bazar continue d'être très attrayant et les amis des pauvres sont gracieusement reçus.

AU NOMININGUE

On doit mettre un yacht à vapeur sur les deux lacs Nominingue pour l'utilité des colons, pour le remorquage des billots, etc. Ce yacht, subventionné par le département de l'agriculture de la province, servira, entre autre, au transport du lait à la beurrerie. Il sera sous les soins de M. Thiaville, un navigateur expérimenté.

ACCIDENT FATAL

Au refuge des enfants protestants, rue Guy, un jeune enfant nommé Thomas Mackay, a avalé une forte dose d'acide phénique, dans un moment où il n'était pas surveillé, et est mort quelques minutes après. Le coroner a été averti, mais n'a pas jugé à propos de tenir d'enquête.

COUR D'APPEL

Jugement a été rendu en cour d'appel, ce matin, dans la cause de Lalonde et Valade. Le tribunal à l'unanimité a annulé le jugement de la cour de Révision infirmant celui de la cour supérieure. Il s'agissait d'annullation d'un contrat de vente de propriété substituée sur la rue St-Félix appartenant conjointement à Mme F. Corbeille, née Valade et M. T. Valade, tout M. Augustin Lalonde était le curateur.

CHEZ NOS MILITAIRES

On parle beaucoup dans les cercles militaires depuis quelques temps de transporter l'école d'infanterie de St-Jean à Montréal. Encore cette semaine, les commandants des bataillons de cette ville se sont réunis pour discuter ce projet, et il a été décidé qu'un comité serait nommé pour aller interviewer le ministre de la milice à ce sujet. Ce dernier, dit-on, est en faveur du projet. On dit cependant qu'un certain nombre de militaires de l'école d'infanterie resteraît en garnison à St-Jean.

Vol de champagne

Un nommé Alfred Auger a été arrêté hier soir, pour avoir enfoncé le magasin de M. R. Quinet, au coin des rues Vitré et St-Urbain, et d'avoir volé trois bouteilles de champagne. Le prisonnier subira son procès mercredi prochain.

UNE AUTRE AFFAIRE A L'EAU

Les libéraux de sa région faisant mine de rééditer d'anciennes bagues au sujet de l'asile de Beauport, M. Girard, député du Lac St-Jean, a livré hier à la publicité les deux lettres suivantes :

Québec, 26 novembre 1896.

Révde Soeur St Téodore,
Hospice des SS. de la Charité.
Québec.

Révérende Dame,

L'affaire du contrat de l'asile de Beauport, qui est maintenant terminée depuis près de quatre ans, a de nouveau fait incidemment le sujet d'un débat devant la Chambre dans le cours de la présente session.

Il me semblait que cette question avait été bien réglée lors des débats qui ont eu lieu il y a quelques années, mais M. Gédu, le député d'Yamaska, affirme de nouveau que vous avez été forcées par le gouvernement à acheter l'asile pour le prix de $245,000.

Voulez-vous avoir la bonté de m'écrire un mot pour me dire ce qui en est, et je vous en serai infiniment reconnaissant.

J'ai l'honneur d'être,
Madame,
Votre obéissant serviteur,
JOS. GIRARD, M.P.P.

Hospice des Soeurs de la Charité de Québec.

Québec, 30 novembre 1896.

M. JOSEPH GIRARD, M.P.P.,
Assemblée législative, Québec.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre au sujet de l'achat de l'asile de Beauport et après l'avoir soumise au conseil de la communauté je suis autorisée à vous répondre ce qui suit :

Nous avons été surprises de recevoir votre lettre, car il nous semble qu'il est difficile pour qui que ce soit de prétendre que notre communauté a été forcée d'acheter l'asile de Beauport.

L'honorable L. P. Pelletier, qui était secrétaire de la province lorsque cette transaction a été faite, a prononcé en chambre un discours que nous avons eu la satisfaction de lire quand les journaux l'ont publié, et qui représentait d'une manière exacte et fidèle tout ce qui s'est passé à ce sujet. Comment aurait-on pu nous imposer l'achat de l'asile, si nous n'avions pas voulu en faire l'acquisition.

Nos lettres et celles de Sa Grandeur Mgr Bégin que l'honorable M. Pelletier a citées dans son discours étaient, il nous semble, assez claires sous ce rapport pour empêcher qu'un doute, même le plus léger, puisse exister à ce sujet. Les documents en question doivent être devant la chambre et nous vous prions d'y référer. Vous y constaterez que le 2 octobre 1892, Sa Grandeur Mgr Bégin autorisait l'hon. M. Pelletier à conclure le marché pour nous au prix de $425,000. Plus tard, le 12 décembre de la même année, nous avons écrit à Sa Grandeur Mgr Bégin qui était sur le point de partir pour l'Europe, afin d'avoir son autorisation écrite pour conclure le marché en son absence, si les propriétaires de l'asile acceptaient le prix que nous étions prêtes à payer. Le lendemain, 13 décembre, Sa Grandeur Mgr Bégin nous écrivait nous donnant cette autorisation écrite, et nous autorisant à payer $425,000, si les propriétaires voulaient y consentir. Je ne récite pas tous ces documents au long car comme je vous le dis plus haut, ils sont déposés devant la chambre, et je n'ai pas de doute que vous pouvez vous procurer des copies si vous le désirez.

Nous avons acheté l'asile, parce que le gouvernement voulait confier à des religieuses le soin des aliénés. Nous n'avons qu'à nous féliciter de nos rapports avec l'honorable secrétaire provincial du temps et avec le gouvernement à ce sujet.

Depuis ce temps là, nous nous sommes efforcées d'accomplir cette oeuvre nouvelle et nous avons lieu d'espérer qu'avec l'aide de la Providence, nous avons réussi à donner satisfaction au gouvernement et au peuple, tout en économisant pour la province une somme de $33,000 par année qui représente la différence entre le montant que recevaient les anciens propriétaires et celui que nous recevons.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la parfaite considération de notre communauté, et nous croire

Votre très humble servante,
Sr STE THEODORE,
Dépositaire.

L'AFFAIRE TALIORETI

Le plaignant sur la sellette

Hier après-midi, en cour de police, s'est continuée sous la présidence du juge Desnoyers l'enquête dans l'affaire Talioreti-Martin.

M. Desmarais poursuit la transquestion du plaignant. Ce dernier déclare que toutes les lettres écrites à Mademoiselle Lefebvre, en septembre et octobre, contiennent l'expression sincère de ses sentiments. Il dit n'avoir pas appris d'une façon positive la date du mariage de Mlle Lefebvre et de M. Martin, avoue avoir dit à M. Martin que ce mariage le rendait bigame.

Le matin de la cérémonie, le témoin croit s'être jeté à la portière de la voiture qui conduisait la jeune femme à l'église et lui avoir dit de dire non ! Il avoue encore avoir eu des relations intimes avec Mme Martin avant son mariage et qu'il l'aimait tellement qu'il était prêt à l'épouser.

L'enquête s'ajourne à vendredi matin.

The "Bostonians"

La brillante troupe d'opéra, qui s'intitule "The Bostonians", fera sa première apparition à Montréal, à l'Académie de Musique, la semaine prochaine, avec tout un répertoire d'oeuvres à grand succès. La troupe jouera lundi, mercredi, après-midi et soir et samedi soir "Robin Hood"; mardi et vendredi "Le Prince Ananias"; jeudi "In Mexico"; samedi, en matinée "The Bohemian Girl".

La vente des sièges commencera jeudi, au contrôle du théâtre, à 9 heures a. m.

Le froid

Notre correspondant de Ste-Geneviève de Batiscan, nous écrit que le thermomètre mardi matin, marquait 22 degrés en dessous de zéro. C'est le plus grand froid constaté cette saison.

Renvoyé aux assises

Joseph Gratton, le contre-maître qui a été arrêté comme responsable de la mort de Patrice Renaud, tué par l'explosion d'une cartouche de dynamite, à St-Louis du Mile End, a été envoyé en cour d'assises pour subir son procès.

Réélu maire

A une réunion du conseil municipal de Chateauguay, le 15 de ce mois, M. Alfred Robert a été réélu maire, à l'unanimité, pour la sixième fois.

LE CLUB FLYNN

En avant l'organisation

On ne saurait trop féliciter nos amis conservateurs de Montréal et des environs de l'activité et du zèle qu'ils déploient en vue des prochaines élections.

L'élan est donné et nos adversaires dont le travail d'organisation a été commencé avant le nôtre et poussé vigoureusement nous rencontreront prêts et tout armés. Nos amis n'ont qu'à continuer courageusement le mouvement pour assurer la victoire.

Hier soir, dans la paroisse de St-Vincent de Paul, un nouveau club, le club Flynn, a été formé. Une assemblée nombreuse et enthousiaste s'était réunie dans ce but.

Le nouveau club est fondé sous les meilleurs auspices. Le nom du premier ministre est devenu un drapeau pour le parti conservateur. Le club Flynn rendra d'immenses services à la cause du gouvernement honnête.

Le club Flynn a adopté la constitution du club Chapleau que le "Monde" a déjà publiée dans ses colonnes.

Succès au club Flynn !

On a procédé hier à l'élection des officiers avec le résultat suivant :

Président Honoraire — M. J. U. Emard ; Vice-président Honoraire—J. H. Jeannotte, ex-M.P., C.R. ; Président actif—M. Alphonse Lacoste ; 1er Vice-président—M. Camille Verdon; 2e Vice-président—M. Henri Moisan ; Secrétaire—M. J. E. Dupuis ; Trésorier—M. H. Pepin ; Assistant-trésorier—M. Jos. Langlois.

Patrons—L'hon. P. E. Leblanc, M. F. Martineau, M.P.P., hon. L. O. Taillon, MM. T. Charpentier, échevin, Jos. Poupart, Jos. Lespérance, T. Viau, Dr W. Mount, ex-échevin, W. C. MacDonald, Henri Gauthier ex-échevin, Selem Dufresne, Jules Rivet, M. Huberdeau, Dr J. O. Gadoury, L. G. A. Cressé, Gustave Lamothe, Hector Demers, N. P.

Conseillers—J. Lespérance, Joseph Goulet, J. Tougas, F. R. Beaulieu, Isaïe Lespérance, Louis Bellerose, Olivier Hébert, Ernest Archambault, Frs. Lauzon.

CONFERENCE

De M. Redmond à la salle Windsor

Hier soir, à la salle Windsor, M. John E. Redmond, député de Waterford City aux Communes d'Angleterre et chef du parti parnellisté, a donné une conférence à laquelle assistaient environ 2,000 irlandais.

L'orateur a rappelé les principaux événements de la carrière politique de Parnell, son prestige, sa force, ses luttes, ses triomphes et ses revers ; puis, il cause du Home Rule et fait un magnifique éloge de Gladstone. Après la conférence, un banquet, présidé par l'honorable juge Doherty, fut offert au distingué député.

GUERI

Londres, 20 — On croit que le lieutenant-gouverneur Kirkpatrick sera sur pied dans une huitaine de jours. L'opération, on le voit, a merveilleusement réussi.

POUR MENACES

M. J. Amédée Denault, journaliste se plaint en cour de police que M. Filiatrault, du "Réveil" lui a fait des menaces. L'accusé plaide non coupable.

FORTIER vs AMERICAN TOBACCO CO.

On a continué ce matin, en cour de police, l'enquête dans le cause de l'American Tobacco Co. Cette enquête, si on en juge par le nombre des témoins, qui reste à faire entendre, promet de se prolonger pendant plusieurs jours.

MORT SUBITE

Le coroner a été averti de la mort subite d'un enfant de six mois, appartenant à une famille syrienne du nom de Tabah. Après avoir pris connaissance des causes de la mort, le coroner n'a pas jugé à propos de tenir une enquête.

ASSEMBLEE OUVRIERE

Il y aura ce soir réunion du Club Ouvrier, aux salles du club, No. 645 rue Notre-Dame.

Tous les sans-travail sont priés d'y assister pour discuter les moyens à prendre pour obtenir de l'ouvrage de la corporation.

EXPOSITION DE VOLAILLES

A la salle d'exercices des Carabiniers Victoria s'est ouverte hier l'exposition annuelle de la "Montreal Poultry Association." 1,100 volailles environ sont exposées. Les prix sont magnifiques. Sir Donald Smith a offert une coupe et lady Aberdeen, une médaille. Le département des oeufs est également intéressant à voir. L'exposition durera jusqu'au 23 prochain.

Préparatifs de fêtes

Il est bruit que Son Honneur le maire a l'intention d'organiser prochainement un meeting des citoyens montréalais afin de pouvoir créer un comité chargé de préparer une série de fêtes grandioses à l'occasion du soixantième anniversaire du couronnement de Sa Majesté la reine Victoria. Quelque soit le programme adopté, on prendra toutes les mesures pour faire de cette fête une manifestation digne de la richesse et de l'importance de la métropole canadienne.

Le banquet du maire

Son Excellence le gouverneur-général arrivera ce soir à 7.45 heures à la gare Bonaventure, pour assister au banquet qui, sera donné par le maire Smith au club St James. Les cadets écossais formeront une garde d'honneur au gouverneur-général ainsi qu'un détachement du bataillon des Royal Scots. L'honorable M. Laurier et plusieurs autres ministres fédéraux assisteront à ce banquet ainsi que les honorables MM. Flynn, Beaubien, Atwater, Pelletier, Nantel, Hackett et Chapais.

A ST-CONSTANT

Les élections municipales de Saint-Constant ont eu lieu les 11 et 12 janvier courant, et après une lutte très active entre les deux partis, M. Alfred Robidoux a été élu sur son concurrent, M. I. Lefebvre, par une majorité de 79 voix et M. Domina Longtin l'a été par 56 voix de majorité sur son concurrent, M. Frédéric Baillargeon.

A l'assemblée des conseillers municipaux, tenue le 18 du courant, notre ami, M. Arthur Matte, a été réélu à l'unanimité maire de la municipalité.

C'est merveilleux

Les affections de la gorge et des poumons sont toujours douloureuses. On s'affranchit de ses souffrances en prenant du BAUME RHUMAL; l'effet est merveilleux.

INTERESSANT RAPPORT

Nos exportotions augmentent de plus en plus

Le rapport annuel du maître du hâvre a été lu hier devant la Commission du hâvre, et il a été décidé de la transmettre au ministre de la marine et des pêcheries. Nos exportations ont augmenté notablement sur l'année précédente.

Voici quelques chiffres :

Bois de charpente, 219,632,178 pieds; augmentation, 50,360,150 pieds.

Grains de toutes sortes : 18,902,417 boisseaux ; augmentation 11,875,852 boisseaux.

Farine : 772,126 ; diminution, 288,916 barils.

Oeufs : 141,853 caisses ; augmentation, 46,956 caisses.

Fromage : 1,725,051 boîtes ; diminution, 6,352 boîtes.

Beurre : 157,642 tinettes ; augmentation, 86,267 tinettes.

Pommes : 725,016 barils ; augmentation, 570,011 barils.

Les importations n'ont guère sensiblement changé.

HEUREUX PERE

Nous apprenons avec plaisir que M. Philippe Lepage autrefois employé à l'administration du "Monde," et maintenant opérateur de télégraphe à Engle, New-Mexico, est, depuis hier, le père d'un gros garçon. Nos félicitations.

CANDIDATURE A L'HORIZON

Il est fortement rumeur dans le comté de Montcalm, de la candidature de M. Alcide Richard, de St-Liguori, pour les prochaines élections locales. Il est le frère de M. Treffié Richard, qui céda son siège du parlement, en 1886, en faveur de l'hon. M. Taillon, alors chef du parti conservateur.

PINCE PAR UN AVOCAT

En rentrant chez lui, hier soir, un avocat bien connu, a surpris deux rôdeurs de nuit en train de briser la glace de la porte. A la vue de l'arrivant, les malfaiteurs prirent la fuite, mais notre avocat courait plus vite. Il réussit à pincer un des fuyards et le conduisit à la station de police.

DANS STE-MARIE

Un certain nombre de libéraux de la division Ste-Marie, ont demandé à M. Thomas Côté, président du club National, s'il consentirait à faire la lutte à M. François Martineau, aux prochaines élections provinciales. M. Côté a répondu qu'il travaillerait pour le candidat qui sera choisi par une convention régulière des électeurs des trois paroisses de la division Ste-Marie.

LES NOUVEAUX ETUDIANTS EN DROIT

Voici la liste des candidats qui ont subi avec succès l'examen pour l'admission à l'étude du droit :

H. J. Blondin, Geo. A. Campbell, L. Cordeau, Jos. Denis, Henry J. Elliott, A. Gélinas, A. Goyette, Jos. E. Hébert, L. J. Lefebvre, J. J. N. Mathieu, Robt T. Mullin, J. A. H. Rivest, R. H. Rogers, M. Rousseau, Alp. V. Taillefer, Arthur B. Thompson, Walter E. G. Thornloe, O. Trembay, U. Trembay, Thos. E. Walsh, A. A. G. Dion, F. Dufour, Jos. E. Roy, Ls A. Gendron, Robert J. Newton.

Sur les lettres seulement : H. Jodoin et P. Whelan.

Sur les sciences seulement : Louis E. Curran, H. A. St-Pierre et F. O. Drouin.

Ce qu'il en coute

Dans une cause de la Reine contre Joseph Turcotte et Albert Lighthearth, accusés d'avoir eu leur possession un alambic clandestin, un bref de prohibition a été émis à la demande de Turcotte pour défendre au juge Dugas de prononcer la sentence. Lighthearth, qui a été déclaré coupable d'avoir installé l'alambic pour le faire fonctionner, a été condamné à un mois de prison, $100 d'amende, ou à défaut du paiement de l'amende à un autre mois de prison.

Condamnations

Ce matin en cour de police, le juge Dugas a prononcé les condamnations suivantes :

Peter McKenny, de la rue Young, arrêté pour avoir permis de boire des boissons dans son magasin a été condamné à $150 d'amende et les frais ou trois mois de prison.

Moise Montpetit, de la rue Chateauguay, trouvé coupable d'avoir vendu de la boisson sans licence a été condamné à $150 d'amende et les frais ou trois mois de prison.

Horatio Hamel a été condamné à six mois de prison pour avoir volé un pardessus au restaurant Occidental.

Napoléon Larose devra passer un mois en prison pour avoir volé un harnais.

Mary Loundon, une vieille récidiviste, a aussi été condamnée à six mois de prison pour avoir volé du linge.

Aimé Belliveau, propriétaire de l'hôtel Stanley, a été condamné ce matin à $75 d'amende et les frais ou trois mois de prison pour avoir vendu de la boisson le dimanche.

MORT DE Mme CARNOT

Paris, 20—Mme Carnot, mère de feu le président Sadi Carnot, vient de mourir.

A ST-HYACINTHE

St-Hyacinthe, 20—A l'occasion du jubilé de Mgr Moreau un grand nombre de membres du clergé sont arrivés en cette ville. Les fêtes seront grandioses.

UNE ENQUETE

Québec, 20—L' "Avant-Garde" de ce matin, attire l'attention du département des postes sur des abus qui se commettraient à Québec. Ce journal dit que les employés du bureau en question renvoient le journal sans qu'il ait été distribué aux abonnés et déclare qu'il va demander une enquête.

TROUVEE MORTE

La nuit dernière, au No 21 avenue Lorne, Mme Tousley, âgée de 90 ans a été trouvée morte dans sa chambre.

Une blessure à la tête fait croire que la victime est tombée de son lit et que le choc éprouvé qui semblerait insignifiant chez une personne plus jeune, a déterminé la mort de la vieille dame. Le coroner a été avisé.

Le cadavre sera transporté à New-York où doivent avoir lieu les funérailles.

DES RELIGIEUSES

Arrêtées et jetées en prison par ordre du sanguinaire Weyler à Cuba

FEMMES MARTYRISEES ET DEGRADEES PAR DES SOLDATS ESPAGNOLS

Scènes de barbarie inqualifiable dans un hopital

DES JEUNES FILLES DE BONNE FAMILLE EMPRISONNEES AVEC DES PROSTITUEES

Sanglants épisodes et sanglants récits

La Havane, 20—Le général Weyler continue toujours à exercer une affreuse persécution, contre les femmes qui ont le malheur de tomber en son pouvoir. Mlle Antonia Romero, une amazone cubaine, a été arrêtée à la Havane, hier, par la police locale et jetée en prison. Il y a six semaines, elle faisait partie d'une bande d'insurgés, dont le centre d'opération était près de Remedios, dans la province de Santa Clara. Elle a été arrêtée par les troupes espagnoles et conduite à Caibarien. Elle réussit à s'échapper, avec l'aide de quelques amis, et vint à la Havane avec l'intention de s'embarquer pour les Etats-Unis. N'ayant pu réussir à obtenir un passe-port pour quitter l'île, elle prit la détermination de rejoindre l'armée rebelle, mais elle fut reconnue et arrêtée, au moment même où elle se préparait à partir.

On va la conduire à Remedios, où elle va subir son procès devant la cour martiale. Elle est accusée de révolte et du crime d'incendie. On lui a offert sa grâce si elle voulait témoigner en faveur de la couronne, contre Félipe Paramo, chef de la bande à laquelle Mlle Romero appartenait, et maintenant prisonnier à Remedios en attendant qu'il passe devant la cour martiale. Mlle Romero a refusé sa grâce à ce prix.

On rapporte aussi que les troupes du gouvernement, à Cayajabos, commandées par le colonel Rotger, se sont emparées de deux femmes, Angela Rodriguez et Mariana Cordelane, qui combattaient dans les rangs des rebelles. Elles ont été conduites à la Havane pour subir leur procès.

Les Espagnols ont attaqué un hôpital et ont fait prisonnières, quatre femmes étrangères, portant le costume des Soeurs de Charité, et dont tout le tort était de soigner les officiers et soldats cubains, blessés et malades. Elles ont été jetées en prison à Remedios. On ajoute de plus que toutes les autres personnes trouvées dans l'hôpital, ont été tuées à coups de hache, et que la bâtisse a ensuite été incendiée et détruite. Ceci est atroce et presque incroyable, mais des cubains dignes de foi, confirment le bruit qui court.

Près de San José de Los Ramos les guérillas espagnols de Managuises, ont tué un cubain paisible nommé Aurelio Rodriguez, ont fait sa femme prisonnière, et l'ont conduite en ville avec le cadavre de son mari, qu'ils attachèrent à la queue d'un cheval comme signe de leur victoire. Ces brutes forcèrent en outre la pauvre femme à abandonner ses trois jeunes enfants dans les bois, où elle les avait cachés, pour les sauver de la fureur des guérillas.

Une nouvelle de Puerto Principe dit que la soeur du marquis de Santa Lucia, le patriote président, et qu'au moins vingt autres femmes appartenant à des familles distinguées, ont été jetées en prison sur l'ordre du général Weyler, et que des soldats ont été placés en sentinelles à la porte d'un grand nombre de résidences privées, dont les occupants ont des parents parmi les rebelles.

La maison de refuge des femmes de mauvaise vie, à la Havane, est remplie de femmes et de jeunes filles qui ont un frère, un mari, un parent dans les rangs des rebelles.

On dit que beaucoup de ces femmes préfèrent se tuer, et se suicident en effet, plutôt que d'être enfermées avec des femmes perdues. Le règne de terreur, à Guanabacoa, en face de la Havane, continue toujours. Les familles des cubains qui veulent chercher un refuge dans une autre ville, ne peuvent sortir sans une permission spéciale du commandant militaire, le lieutenant-colonel Fondeviela. Il est presque impossible, pour les pauvres d'obtenir cette permission.

Luciana Galletti, veuve de Serrano, une des victimes supposées de la fureur de Fondeviela s'est réfugiée à la Havane, après la disparition de son mari. Sa maison a été détruite par un incendie ainsi que les deux bâtisses avoisinantes, et on attribue ce crime à une main incendiaire.

Parmi les prisonniers exécutés à Cabana Castle pour crime de rébellion, il y avait un homme de 56 ans, Claudio Perez, natif d'Espagne et son fils José, âgé de 20 ans, né à Cuba. Le père et le fils sont morts l'un à côté de l'autre et on dit que cette scène était si pénible, qu'elle arrachait des larmes même aux officiers et soldats chargés de l'exécution.

ELECTIONS

De sénateurs aux Etats-Unis

Albany, N.-Y., 20—Le vote de l'assemblée pour le choix d'un sénateur a donné les résultats suivants : Platt, 112 voix ; Hill, 31 ; Henry George, 2.

Le vote du sénat se détaille comme suit : Platt, 35 ; Hill, 11 ; Henri George, 2.

Totaux : Platt, 145 ; Hill, 42 ; Henri George, 4.

New-York—Les sénateurs suivants ont été élus par les législatures des états ci-dessous :

Arkansas — James K. Jones, démocrate.

New Hampshire—Jacob H. Gallinger, républicain.

Indiana—Charles W. Fairbanks, républicain.

Connecticut—Orville H. Platt, rép.

Délaware—Richard R. Kenney, dém.

Illinois—Wm. C. Mason, rép.

Caroline Nord—Pritchard, rép.

Dakota Nord—H. C. Hansbrough, républicain.

Colorado—H. M. Teller, argentiste.

Missouri—M. Vest, démocrate.

Chassez toutes les impuretés du sang, à l'aide de la Sarsepareille de Hood et évitez ainsi ces sensations de fatigue et même des maladies graves.

SUPPLICE MONSTRUEUX

Deux ivrognes font rotir leur enfant

Sur un poele rougi par le feu

Fall River, Mass., 20—Un acte d'une cruauté vraiment inouïe vient d'être perpétré par un ivrogne du village Globe et sa digne moitié.

John F. Blake et sa femme demeure sur la place Price, dans les blocs de la Slade, au village Globe. Ce sont deux ivrognes invétérés qui n'ont même pas le coeur d'avoir soin de leur pauvre petit enfant.

Vendredi était le jour de paie et selon leur triste habitude le mari et la femme ses ont énivrés comme des pourceaux.

L'orgie a duré toute la nuit.

La petite fille Maggie, âgée de 18 mois seulement, pleurait sur le paquet de guenilles qui lui sent de berceau et ses cris exaspérèrent le mari hébété par l'ivresse.

Sans avoir ce qu'il faisait ou bien par un raffinement de cruauté qui dépasse toute imagination il prit la pauvre petite et l'asseit sur le poêle rougi par le feu.

Les cris déchirants de la pauvre petite ne purent faire sortir la mère de son hébétement, et le père laissa l'enfant sur le brasier jusqu'à ce que les voisins attirés par ses cris intervinrent.

Lorsqu'on enleva la pauvre petite de sa pénible position, elle avait les deux mains, les cuisses et la base du corps horriblement brûlés.

La police fut avertie et le capitaine Edson s'est rendu chez Blake dans l'avant-midi et a trouvé le père encore ivre et la petite Maggie dans un état très critique.

Il a arrêté Blake et l'a conduit au poste central de police.

Il est venu chercher un mandat pour arrêter la mère dénaturée et a en même temps fait venir l'ambulance qui a transporté l'enfant à l'hôpital.

LA PESTE ET LA FAMINE

Etendent leurs ravages dans l'Inde

Un état de choses alarmant

Londres, 20—Le rapport hebdomadaire officiel sur l'état de la famine dans l'Inde annonce qu'il est tombé un pouce d'eau dans le pays compris entre Peshavar et Lahore, un demi-pouce environ à Bikaspour et dans les provinces du centre, et environ un tiers de pouce à Bikenir. Les prix des denrées ont légèrement baissé à Madras, à Bombay, au Pundjab et en Birmanie.

Le correspondant du "Daily Mail" à Bombay dit que les habitants du district de Banda sont dans un état déplorable causé par la famine. La population entière est sans nourriture, et les gens meurent sur les routes plutôt que d'accepter le secours du gouvernement.

Bombay, 20—La situation ici devient de plus en plus alarmante, et le nombre des personnes qui quittent la ville pour échapper au fléau augmente constamment. Les relevés officiels de l'épidémie montrent qu'il y a eu 3,636 cas de peste et 2,592 décès. Le "Times of India" se plaint de l'état sanitaire de Bombay et dit que, depuis dix ans, on n'a rien fait pour améliorer l'état sanitaire de la ville. Il ajoute que le commerce futur de Bombay est compromis et que le gouvernement ne devrait regarder à aucune dépense pour arrêter la peste.

Le gouvernement annonce que tout fonctionnaire public donnant sa démission ou quittant son poste à cause de la peste perdra ses droits à la pension et ne sera jamais réengagé. Toutes les maisons infectées vont être lavées avec les tuyaux à incendie et saturées de phénol. Un grand nombre d'ouvriers ont abandonné le travail aux usines à gaz et l'on craint que la ville ne soit plongée dans l'obscurité. Les derniers cas de peste se sont déclarés à Belgaum et à Katiu, où les habitants souffrent également de la famine.

UN SIEGE D'AMOUR

Qui désespère une bicycliste

Hinsdale, Minn., 20—Une aventure qui n'est pas gaie pour le héros ou la héroïne, mais qui ne se répète pas trop souvent, est celle qui vient d'arriver à une jeune fille en "bloomer", à Lagrange, Ia. Elle s'était arrêtée dans une boutique pour faire réparer sa bicyclette. Or, le propriétaire de la boutique, un matin qui voulait se débarrasser d'une bande de flâneurs qui avaient l'habitude de venir faire la causette et lui gaspiller son temps, avaient enduit de ciment frais la banquette où ces importuns devaient s'asseoir. Lorsque la jeune fille en "bloomer" fit son apparition dans la boutique, le vieux galant ressentit une telle admiration pour cette beauté — la jeune fille était ravissante — que toute autre idée lui sortit de la tête et il oublia ce diable de ciment. La jeune fille, qui ne demandait pas mieux que de s'asseoir en attendant, accepta l'offre que lui faisait galamment le machiniste.

Lorsque la bicyclette fut réparée, la propriétaire des "bloomers" voulut se lever, mais... le ciment avait durci.

Le propriétaire au désespoir courut chercher un cruchon de gazoline, qui possède la vertu d'amollir, et parvint à dégager la jolie captive qui n'était pas aux noces et qui se promet bien des choses pour l'avenir.

Tremblement de terre

Vienne, 20—Une violente secousse de tremblement de terre a été ressentie à Laibach.

Trente-deux pages à lire pour 5 centins !

C'est ce qu'ont décidé les éditeurs du "Samedi" qui, dans quelques semaines, va passer de 20 à 32 pages et cela sans augmentation de prix.

C'est la plus grande révolution qui se soit encore accomplie dans le journalisme hebdomadaire canadien et nul doute que le public ne contribue à encourager pareille innovation.

Cette augmentation de 12 pages sera exclusivement affectée à la partie littéraire du journal, notamment à des Nouvelles illustrées, appelées au plus complet succès.

Cette semaine commence la publication de l'émouvant roman du "Samedi" "Le Masque de Velours."

Avis

Nous avons actuellement pour 100,000 dollars de magnifiques fourrures de trop. Grande vente à réduction.

CHS DESJARDINS & Cie,
D P 1537 rue Ste-Catherine

ON DEMANDE—Un apprenti avec un peu d'expérience et qui sait exp. rien. pour les decorations et la peinture. S'adresser 2504 rue Ste-Catherine. 131 1

DECES

MARECHAL—Décédée à l'hôpital Saint-Luc, le 18 courant, Mdlle Marie-Louise Adélie Maréchal, âgée de 36 ans.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures, à l'église de Notre-Dame de Grâce. Le convoi funèbre partira de la demeure de M. Louis Hébert, 232 rue Ste Marguerite, St Henri, à 8 heures, sans invitation.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autres 253 2

ACADEMIE de MUSIQUE
SPARROW & JACOBS, Locataires-Gérants.
Ce soir et toute cette semaine. Matinées : Mercredi et Samedi. Le grand drame romantique
Le Prisonnier de Zenda
Effets de scène magnifiques et très riches. Grande distribution.
Prix : 25c, 50c, 75c et $1.00. Matinées, 25c, 50c. Rien de plus.
Semaine prochaine : Les fameux "Bostonians".

QUEEN'S Théâtre de Comédie de Montréal
Une semaine de rire. Ce soir et tous les soirs
"THE GUV'NOR"
Et la grande invention d'Edison, le CINEMATOSCOPE. Vues toutes nouvelles pétillantes de gaieté.
Matinées : mardi, jeudi et samedi. Prix, 15c, 25c et 35c. Prix du soir : 15c, 25c, 35c et 50c.

PRIX DES MATINÉES 10C ET 20C
Pas plus cher. Le Soir Sièges réservés 10 cts extra.
Théâtre Royal,
Sparrow & Jacobs, Gérants.
Tous les après-midi et soirs de cette semaine.
La gigantesque conception de J. Wallick,
When London Sleeps.
Bureau de location ouvert toute la journée.
Semaine prochaine — WEBER'S OLYMPIA.

THEATRE FRANCAIS
W. E. Phillips, Locataire-Gérant.
La plus belle représentation de la saison THE CHARITY BALL, par Belasco et De Mille, auteurs de "Men and Women", "The Wife", etc. Cette pièce interprétée en grand comprend parmi les artistes Melle BERYL HOPE. Le programme vaudeville comprend DICK LEFFET, "the rising generation comedian". Les représentations de cette semaine commenceront strictement à 2 et 8 heures p.m. Matinées tous les jours. Prix, 10, 20 et 30c.

Asphalte Plastique DE "REED"
Fait des couvertures qui survivent. Si vous tenez à l'article réel vous êtes certain du résultat, mais prenez garde aux imitations.
G. W. Reed, 783-785 rue Craig MONTREAL
Téléphone 688.

BOIS de SCIAGE
O. Dufresne Jr & Frère
No 2358 RUE NOTRE-DAME
Etaux : Bassin du Canal. Pied de la rue Guy (Bois Franc pour Voitures)
Téléphone No 8049. MONTREAL
Scieries à Windsor Mills, P. Q.

Sous l'Acte des Brevets
Ludwig Epstein, de Londres, Ang., propriétaire des Brevets Canadien Nos 48,124 et 51,045, pour améliorations dans les Batteries Voltaïques et magasinage et pour les Batteries Voltaïques secondaires respectivement, consent à accorder des permis pour l'usage des dites inventions en tout ou en partie. Demandes doivent être faites à
OWEN N. EVANS,
Solliciteur de Brevets,
Montréal. 130—3 Temple Building

Téléphone Bell 1083. Tél. des Marchands 496. Boîte Postale 829.
P.